

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE CANADIENNE

AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC

25 décembre 1878.

La livraison qui paraît aujourd'hui complète le XV^e volume de la *Revue Canadienne* et correspond à la quinzième année d'existence de cette publication nationale. C'est donc une ancienne connaissance, mieux que cela une ancienne amie qui s'adresse au public pour le remercier et en même temps pour solliciter la continuation de son bienveillant appui. Le Bureau de direction a la confiance que cet appel sera entendu parce qu'il a fidèlement tenu la promesse d'offrir aux lecteurs de la *Revue*, dans le cours de l'année, un grand nombre de travaux inédits dus à des plumes canadiennes. Le Bureau de direction avait aussi fait une promesse aux écrivains qui lui prêteraient leur concours : celle d'une rémunération, modeste il est vrai, toutefois satisfaisante. Cette seconde promesse a été tenue comme la première.

Mais le Bureau de direction n'entend pas se borner à dire qu'il a tenu sa promesse d'offrir aux lecteurs de la *Revue* un grand nombre de travaux inédits ; aussi a-t-il jugé qu'il était à propos de dresser une sorte de budget de ces travaux pour rappeler sommairement leur mérite, leur importance et leur utilité.

Il convient de citer en commençant, vu son importance, la *Chronique trifluvienne*, par M. Benjamin Sulte, dont les écrits sont toujours accueillis avec faveur. Dans cette chronique, aujourd'hui parvenue à la moitié de la période qu'elle embrasse, l'auteur retrace les événements qui se sont passés, pendant le XVII^e siècle, non-seulement aux Trois Rivières, mais dans presque toute la colonie française.

Causerie avec moi-même, journal d'un détenu à Saint-Vincent de

Paul. La publication de cet écrit commencée en décembre 1877 a fini en mai de cette année. Si le *journal d'un détenu* a donné lieu à des appréciations diverses, il n'en a pas moins excité un intérêt qui s'est soutenu jusqu'à la fin.

Oraison funèbre de S. S. le pape Pie IX, prononcée à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, le 20 février, par Mgr Raymond. Ce beau morceau d'éloquence sacrée a paru dans la *Revue* de mars.

Pie IX, par J. Desrosiers. C'est un tableau des grandes vertus, des grandes actions, des grandes tribulations de l'illustre pontife qui fut la gloire du saint-siège. Cet article a paru en février à l'occasion de la mort du pape.

L'attrait d'un bon livre. Conférence faite par M. A. Leclaire devant l'Union catholique de Montréal, le 27 janvier. Bibliophile passionné, M. A. Leclaire parle avec enthousiasme et conviction des jouissances que procure la lecture d'un bon livre; et il a le don de faire goûter ces jouissances aux lecteurs, comme il les avait fait partager à ses auditeurs.

De retour à Québec par M. Ernest Gagnon. Causerie lue devant le *Cercle catholique* de Québec le 3 avril, et publiée dans la *Revue* du mois de mai. Le nom de l'auteur est un éloge suffisant de cette étude critique du langage et des mœurs des Canadiens et des Français; il s'y montre, comme toujours, écrivain élégant et disert, homme d'esprit et de bon goût. M. Gagnon, comparant la France avec le Canada, ne dissimule pas que s'il y a du mauvais dans un de ces pays, tout n'est pas excellent dans l'autre; il constate, en outre, que "le Canada catholique est entré dans un courant d'idées dangereuses qui pourrait mettre en péril et sa foi et ses mœurs." Après avoir signalé le mal, M. Gagnon indique le remède: "Écoutons, dit-il, la voix de nos évêques et notre société sera sauvée." Comme on peut en juger par ce rapide aperçu, la critique de M. Gagnon réunit bien les trois conditions énoncées plus haut: mérite, importance, utilité.

Le capitaine Dominique Ducharme par Pantaléon Hudon. Esquisse biographique—publiée en juin et juillet—d'un des derniers descendants d'une famille parisienne établie à Montréal vers le milieu du XVII^e siècle. Les aventures de Dominique Ducharme—mort aux Deux Montagnes en 1853—qui se distingua tour à tour dans des courses lointaines et périlleuses, dans le commerce et sur les champs de bataille, sont racontées en bon style et d'une manière intéressante.

Histoire ou Légende, apparition du diable, publiée en septembre. Sous ce titre, M. P. Hudon rapporte une des plus singulières aventures arrivées au capitaine Ducharme. Les lecteurs qui aiment

le merveilleux ont dû trouver matière à satisfaire leur goût en lisant le récit des scènes extraordinaires dont le capitaine Ducharme fut témoin pendant trois nuits.

Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique, par Joseph Desrosiers. Etude historique en quatre parties—*Revue* d'août à novembre. L'auteur fait connaître la vérité sur le grand navigateur et sur les motifs qui le conduisirent à la recherche d'un nouveau continent ; ces motifs trop méconnus sont le désir d'étendre le royaume de Dieu sur la terre et d'appliquer au rachat du saint sépulcre les richesses qu'il pourrait tirer de ses découvertes. L'auteur réfute ensuite une à une les calomnies répandues contre Christophe Colomb de son vivant, et répétées postérieurement par les sectaires. En un mot, l'auteur restitue à Christophe Colomb son véritable caractère de héros catholique cherchant avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et ne cherchant le reste que comme un surcroît. Et de toutes les preuves qu'il a apportées à l'appui de sa thèse, l'auteur tire la conclusion que la découverte du nouveau continent est l'œuvre de l'Eglise catholique. Voilà pour l'importance et l'utilité de ce travail qui jette une vive lumière sur les intentions et les actes d'un homme dont la foi, l'abnégation et les autres vertus se sont élevées presque à la hauteur de la sainteté, mais dont l'histoire, le plus souvent, a été écrite sous l'empire de faux préjugés contre l'Eglise.

Les maladies contagieuses. Conférences faites devant l'Union catholique de Montréal par le docteur G. Beaudry. Ces articles, qu'on peut appeler le code des précautions à prendre pour prévenir l'invasion des maladies contagieuses, ou pour en arrêter les progrès en cas d'invasion, ont paru dans les livraisons de juin, juillet et août. Personne sans doute ne contestera l'importance et l'utilité d'un travail de ce genre, car il contient une foule de conseils pratiques utiles à tout le monde ; quant au mérite, n'en eût-il pas d'autre, il aurait celui des études approfondies auxquelles le docteur G. Beaudry a dû se livrer pour acquérir les connaissances dont il fait preuve.

Joinville par P. Ha ***. Etude historique pleine de charme et d'attrait sur le "bon sénéchal de Champagne," qui a écrit *Les grandes chevaleries et les faits et gestes du roi saint Louis, son bon seigneur*, et l'un des plus aimables et des plus intéressants historiens de la France. A paru en septembre.

Pise, souvenir de voyage. Conférence faite par M. Alphonse Leclaire, président de l'Union catholique de Montréal, le 6 octobre, et publiée dans la *Revue* de novembre. Itinéraire très agréable à suivre par les personnes qui aiment à voyager au coin du feu et à

voir ainsi défilier devant elles, sans autre fatigue que celle du plaisir, les beautés artistiques dont s'enorgueillit le pays qui a été, en Europe, le berceau des arts et celui de leur renaissance. M. Leclaire a voyagé en amateur éclairé, et il décrit en amateur éclairé les choses qu'il a vues et qu'il montre aux autres.

Ont également paru dans la *Revue* pendant l'année : *Du régime constitutionnel et parlementaire en Angleterre et en France*. Etude politique sur les causes de la stabilité de ce régime dans un pays et de son instabilité dans l'autre. *Pie IX et la Révolution*. Histoire de la conspiration franc-maçonnique contre la papauté jusqu'au départ de Pie IX pour Gaëte. *Léon XIII*, notice biographique. *Résumé de l'encyclique* du 21 avril, par A. de B. *Fruits de l'éducation laïque*, traduction par A. de B. d'un livre de l'Hon. Z. Montgomery, de San Francisco, reproduite, avec les considérations qui la précèdent, dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, Grenoble et Paris, novembre 1878.

En outre de ces travaux, la *Revue* a publié tous les mois une *Causerie scientifique*. M. le docteur Sévérin Lachapelle y a signalé les plus intéressantes découvertes dont se sont enrichis, pendant l'année, les sciences et les arts utiles. La *Revue* a aussi publié régulièrement une *Chronique parisienne* joignant au mérite de la finesse des observations celui de provenir du lieu d'où elle est datée. Enfin une *Chronique générale* a tenu le lecteur au courant des principaux événements qui s'étaient passés pendant le mois sur l'ancien continent et sur le nouveau.

Des *articles bibliographiques* dus à la collaboration de MM. J. Desrosiers, J. O. Fontaine, J. P. Tardivel, Marsile et autres, ont signalé au public, dans des critiques impartiales quoique sévères à l'occasion, les livres les plus importants qui ont paru, soit au Canada, soit en France.

Comme lecture de fond, la *Revue* a en cours de publication le grand ouvrage du P. *Liberatore* sur la question très-peu connue, et probablement pour cette raison très-mal comprise, des droits de l'Eglise et des droits de l'Etat dans la société chrétienne. Ce livre, chef-d'œuvre de science, de logique et de bon sens, s'adresse à tout le monde, mais surtout aux honnêtes gens qui, éblouis par des subtilités d'école ou guidés par "la prudence du siècle," ne s'expliquent pas pourquoi l'Eglise oppose, malgré leur *opportunité*, un obstacle insurmontable aux tentatives faites pour concilier la religion et le libéralisme.

Le chapitre de l'agréable, c'est-à-dire le *Feuilleton*, n'a pas été négligé non plus. En août, a fini le *Pays des Fourrures*, par M. Jules Verne; ouvrage amusant, mais dont la longueur a peut-être

excédé la mesure qu'il convient de garder pour les *feuilletons* d'une *Revue*, qui doit chercher à plaire par la variété, car

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

En septembre, la *Revue* a donné une très-jolie *Nouvelle*, intitulée : *Le mariage de Philippe de Champagne* ; en octobre, une autre *Nouvelle*, "palpitante d'intérêt," intitulée : *La neige*, épisode de la campagne de Napoléon, en Russie ; en novembre, sous le titre de *Nommé préfet*, par M^{me} M. F. Testas, un tableau très-finement touché des mœurs de province en France ; enfin, ce mois-ci, la *Revue* commence à publier *Le mariage en poste*, feuilleton qui ne peut manquer de plaire.

Publication foncièrement littéraire, la *Revue canadienne* ne se mêle pas de politique, si ce n'est à un point de vue élevé et général, sans acception de personnes. Elle se tient à l'écart des querelles de parti, mais elle reste ferme sur le terrain des principes catholiques et conservateurs qui font la sécurité de la société chrétienne et qui en sont la sauvegarde dans tous les temps et dans tous les pays. Placée sur ce terrain, la *Revue* n'entretient aucun sentiment d'hostilité, d'animosité ou de rancune contre qui que ce soit, chefs ou suivants d'un parti. Lorsqu'elle n'approuve pas tel ou tel acte, ce n'est pas parce que cet acte a pour auteur celui-ci ou celui-là, mais parce qu'il est opposé aux principes conservateurs qui sont la règle de sa politique, comme de sa polémique. N'y aura-t-il pas certaines gens qui douteront de la sincérité de ce programme pour la seule raison, peut-être, qu'il leur paraîtra nouveau ? Certes, il y aura de ces gens-là. Mais qu'y faire ? Rien, si ce n'est de dire : Tant pis pour eux.

En économie politique, la *Revue* est en faveur d'un système protecteur, mais non exclusif. Entre la protection et l'exclusion, il y a toute la distance qui sépare l'usage de l'abus. Le problème de la protection étant la grande question du jour, la *Revue* fait appel au concours de tous les économistes qui pourraient, par leurs travaux, aider à trouver la bonne solution dont dépendent le présent et l'avenir du Canada.

Si l'on récapitule les articles du "budget" qui précède, on trouve que le cadre de la *Revue canadienne* embrasse la philosophie et l'histoire, le droit et la littérature, l'économie sociale et l'économie politique, les sciences et les arts, l'apologétique chrétienne et la religion. De l'énumération de ces matières ressort bien clairement le but de la *Revue canadienne*, lequel est d'exciter, en la rémunérant dans la mesure du possible, l'émulation des écrivains canadiens et développer le goût du public pour les lectures saines et substantielles, afin de l'arrêter sur le bord du

“ courant d'idées dangereuses qui pourrait mettre en péril et sa foi et ses mœurs.” Faut-il, quoique cela paraisse superflu, préciser davantage ? Eh bien, le but de la *Revue*, mêlant l'utile à l'agréable, est de faire servir la *Littérature canadienne*, et accessoirement la littérature étrangère, à consolider, agrandir et embellir toutes choses par le Christ. Aussi le programme du Bureau de direction peut-il se résumer en ces quatre mots : *Instaurare omnia in Christo*.

Ayant ainsi précisé le but de la *Revue canadienne* et formulé le programme pour l'y conduire, le Bureau de direction n'hésite pas à s'adresser aux anciens amis de cette *publication nationale*, non seulement pour qu'ils lui restent fidèles, mais encore pour qu'ils fassent de la propagande et lui procurent, malgré la dureté des temps, de nouveaux abonnés parmi leurs connaissances auprès et au loin, et dans le public. Les amis de la *Revue* ne l'ignorent pas, le public accepte assez souvent, sans faire beaucoup de difficultés, ce qu'on lui présente, mais est trop indifférent pour le chercher de son propre mouvement.

L'*Institut canadien* et le *Cercle catholique* de Québec, l'*Institut canadien-français* d'Ottawa, l'*Union catholique* de Montréal, sont des sociétés dont le but est le progrès de la littérature appuyée sur la religion. Mais est-ce assez pour atteindre au but que les conférences faites devant ces sociétés ne profitent qu'à un cercle restreint d'auditeurs ? Ne faudrait-il pas, au contraire, pour que ces *Lectures* portassent tous leurs fruits que l'écho en retentît dans le pays entier ?

Ces questions très sensées ont été posées plus d'une fois au Bureau de direction ; cependant il n'a pu y donner d'autre réponse que celle-ci : “ Le Bureau serait heureux de publier de temps à autre dans la *Revue canadienne* les communications qui lui viendraient de membres des diverses sociétés littéraires du pays.” Mais, aujourd'hui, les Directeurs, afin de témoigner qu'ils ne négligent rien pour être agréables au public, transforment cette réponse en une invitation à ces sociétés, et expriment le désir et l'espoir qu'elle soit acceptée.

Le Bureau de direction a la confiance que son appel sera entendu par tous les hommes noblement ambitieux de voir le Canada tenir un rang honorable dans les lettres ; ils comprendront, en effet, combien il importe au progrès de la *Littérature canadienne* d'assurer par un concours efficace, non pas la réussite, puisqu'elle existe depuis quinze ans, mais la propagation de la *Revue canadienne*, qui est la seule publication en son genre dans toute la puissance du Canada.

Aux efforts des amis de la *Revue* et du public, qu'ils en reçoivent l'assurance, répondront les efforts du Bureau de direction.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

(Suite)

CHAPITRE II

DISCUSSION D'UN ARGUMENT APPORTÉ PAR LES LIBÉRAUX POUR APPUYER
LA LIQUIDATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

Il s'agissait aux Chambres italiennes de décréter de confiscation les biens ecclésiastiques.

Veut-on connaître l'argument invoqué par ces législateurs? Le voici dans toute sa simplicité : l'État a droit de supprimer l'être moral ; l'être moral supprimé, l'État a droit de s'en approprier les biens, car il est héritier légitime puisqu'il s'agit de biens vacants. Or c'est ce que fait la loi proposée, donc cette loi est très-juste (1).

[1] Que telle ait été la substance des preuves invoquées, c'est ce que reconnut Mirabelli dans son discours au Sénat : " L'honorable rapporteur de la Commission, dit-il, dans une savante relation qu'il a écrite avec une rapidité prodigieuse, a démontré que l'État, en des circonstances déterminées de fait et de condition sociale, a droit de supprimer la personne morale... Il a démontré, de plus, que, la personne morale supprimée, et le propriétaire défunt, c'est l'État qui hérite, les héritiers naturels faisant défaut." Atti uff. Senat. del Regno. Sedut. degli 8 Agost. 1866.

Ayant ainsi reproduit l'argumentation du rapporteur, Mirabelli n'osa pas céder en général " Que l'État a le droit de succéder à toutes les personnes morales qu'il supprime ;" mais il l'admit pour l'être moral ecclésiastique en en donnant cette sublime raison : " L'Eglise, dit-il, fut pendant très-longtemps intimement unie à l'État, jusqu'à ce que, par sa faute (bien entendu), cette union vint à se briser. Or le patrimoine ecclésiastique se forma justement pendant la période d'union ; et partant il doit être regardé comme appartenant à l'État avec destinations religieuses. L'État, d'après cela, a donc le droit de liquider, et, dans cette opération, de s'en approprier une partie."

Mais l'honorable Sénateur ne s'est pas aperçu qu'avec son raisonnement on pouvait arriver à la même conclusion relativement au droit de l'Eglise sur les biens de l'État. En effet, si, pendant l'étroite union des deux sociétés, tout ce que put acquérir l'Eglise dut être regardé comme le patrimoine de l'État avec destination religieuse, on doit dire également que tout ce que put acquérir l'État doit être tenu comme patrimoine de l'Eglise avec destination civile. En conséquence, puisqu'on donne à l'État le droit de liquider les biens de l'Eglise, on devra reconnaître aussi à l'Eglise le droit de liquider les biens de l'État. Nous ne voyons pas pourquoi l'on admettrait la première chose, tout en rejetant la seconde ; car l'Eglise est comme l'État, une véritable société parfaite ayant tous les droits qui résultent de la nature de société parfaite. Soit, reprendra l'honorable Sénateur, mais l'État a la force en mains, et elle fait défaut à l'Eglise. A la bonne heure. Voilà qui tranche définitivement la controverse ; il fallait donc le dire dès le commencement et nous épargner un sophisme inepte.

L'argument n'est pas nouveau. C'était déjà celui des fermiers dont l'Évangile dit qu'ayant aperçu le fils de leur maître ils se dirent entre eux : "Celui-ci est l'héritier, venez, tuons-le et nous aurons son héritage (1)." Et il ne faut pas croire que c'est une simple parabole : l'histoire rapporte que Tibère, Caligula, Néron et ces autres montres qui furent sous le nom d'empereurs le fléau de l'univers, trouvèrent eux aussi l'expédient de supprimer de temps à autre quelques riches propriétaires pour s'en déclarer les héritiers. Mais pour vieux que soit l'argument, il n'en est pas moins très-bon, il est même le seul que puissent invoquer les malfaiteurs.

Seulement le rapporteur de la loi a négligé de prouver, ce qu'il aurait dû faire, sa double affirmation : que l'État peut supprimer l'être moral, et que par le fait de cette suppression il en devient l'héritier légitime. Chose impossible, car ces deux propositions sont inadmissibles. Notre siècle qui vante si haut la liberté d'association devrait bien comprendre que parmi les droits innés de l'homme, droits que la société ne peut annuler, qu'elle est même obligée de reconnaître et de protéger, on compte celui de s'associer et de réunir ses efforts pour atteindre un but honnête. Voilà l'être moral, que la société civile, être moral elle-même, doit respecter, proportion gardée, comme la personnalité humaine, personnalité que nul en se faisant citoyen ne veut abdiquer, mais entend plutôt mettre à l'abri de la violence sous la protection des pouvoirs publics. Ainsi l'être moral résulte du droit naturel qu'à tout homme d'user librement de sa propre activité, sans nuire à autrui ; et l'État qui ne lui donne pas l'existence, ne peut non plus la lui enlever. Il n'y a guère que le motif de sa propre défense qui pourrait conférer à l'État ce droit, si l'être moral dont il s'agit menaçait, par exemple, son existence, ou contrariait sa fin. Mais alors nous sortirions de la question, car il ne s'agirait plus d'une association dont le but est honnête, mais d'une association malfaisante. Ce que nous venons de dire doit s'entendre de l'être moral naturel ; à combien plus forte raison de l'être moral ecclésiastique dont le principe est plus haut : l'être moral ecclésiastique appartient au corps de l'Église, fait partie intégrante de son organisme, est un instrument de son action. Il a son origine en elle et pour elle ; il vit de sa vie, est informé du même principe vital. Que fait ici l'État ? Comment pourrait-il bien s'arroger le droit de détruire une existence qui ne dépend pas de lui ? L'Église fondée de Dieu immédiatement est d'origine divine. Établie comme

(1) Matt. xxi, 38.

royaume de Jésus-Christ, elle a des droits divins. Et cette qualité d'origine et de droits, elle la communique et l'étend à toutes les parties organiques qui forment son développement et à toutes les personnalités particulières qu'elle engendre dans son propre sein. Elle seule donc, qui fait naître ces institutions particulières en leur donnant de sa propre vie, peut les détruire en leur retirant son influence vivificatrice.

Mais au moins, demandera-t-on, le droit de défense affirmé plus haut, relativement aux êtres moraux d'ordre purement naturel, sera-t-il reconnu ici à l'Etat ? Cette question, répondrons-nous, repose sur une absurde supposition, sur la supposition qu'un être moral créé par l'Eglise puisse comme tel tendre à une fin malhonnête et nuire au bien-être de la société. Les détracteurs même les plus acharnés des ordres religieux n'osent la produire, et ils se rejettent sur la condition des temps qui est changée et sur la décadence des mœurs primitives. Mais qui peut en juger sinon l'Eglise ? Elle seule peut décider avec autorité de l'opportunité de ce qui touche à la morale et à la religion des peuples ; et seule elle peut s'opposer aux abus existants, s'il en est, par la réforme, et, où il le faudrait, même par l'abolition.

Mais, répliquera-t-on, s'il ne peut leur enlever l'existence, au moins l'Etat peut-il refuser à ces êtres moraux la reconnaissance juridique et la protection des lois. En agissant ainsi il ne fait aucune injustice, il refuse simplement une faveur, et certainement il ne doit pas se croire obligé à accorder une faveur. Mauvaise raison : car c'est une injustice manifeste de refuser à autrui ce qu'on est tenu de lui accorder. Dès lors que le droit d'association est naturel à l'homme, l'Etat ne peut dénier à l'être moral qui en résulte la protection des lois, car il est tenu comme tel à reconnaître et à garantir tous les droits des citoyens. A plus forte raison si ce droit se trouve, dans un peuple catholique, en vertu de la divinité de la religion qu'il professe élevé à un ordre supérieur, dont cet être moral fait partie ! Ce qui a d'autant plus de valeur pour l'Italie qu'elle s'est obligée par le premier article du Statut à reconnaître pour seule la religion catholique, apostolique romaine. Qu'est-ce en effet que reconnaître une religion dont l'essence est d'être une société, sinon reconnaître non seulement ses dogmes et sa morale, mais encore, sa discipline, ses droits, son organisme et les institutions qui l'aident à atteindre sa fin ?

Que si l'Etat n'a pas le droit de supprimer l'être moral, beaucoup moins a-t-il le droit de s'en approprier les biens. De même que la personnalité de l'être moral résulte de l'épanouissement et comme de la fusion des personnalités particulières des êtres phy-

siques qui le composent, ainsi en est-il de tous les droits qui dérivent de cette personnalité. C'est pourquoi l'être moral étant légitimement dissous, ces droits ne périssent pas entièrement; mais, pour les matières dans lesquelles ils seraient divisibles, ils reviennent naturellement aux parties qui composaient le tout. Si donc on vient à dissoudre légitimement l'être moral, la propriété, qui est incontestablement un droit divisible, retourne de sa nature aux sociétaires, et ceux-ci en sont les héritiers naturels. Le seul cas où cela n'a pas lieu, c'est lorsque la propriété ne provient pas des membres mêmes de l'association, mais d'ailleurs, et qu'elle a été établie pour une fin à laquelle l'être moral seul pouvait tendre. Elle est alors dévolue au chef de cette association pour qu'il la fasse servir à une fin qui soit le plus possible analogue à la première. C'est notre cas; la propriété ecclésiastique a été fondée par de pieux donateurs pour une fin religieuse; et partant, au cas d'extinction légitime de l'être moral auquel elle a été destinée, elle appartient au chef de la religion, au Pape, et sous lui aux évêques qui sont de sa communion. Avec cela comment ose-t-on dire encore que l'Etat, faute d'héritiers naturels, prend possession du patrimoine de l'être moral ecclésiastique? L'Eglise est-elle donc détruite pour tout l'univers? Le Pape a-t-il donc cessé d'être le modérateur suprême de cette divine société, et l'Etat lui a-t-il succédé? Au surplus l'être moral ecclésiastique fait partie de l'Eglise et possède au nom de l'Eglise. La partie faisant défaut, le tout subsiste, et le possesseur subalterne venant à manquer, reste le possesseur principal. Comment donc les biens qui ont une fois appartenu à un ordre religieux quelconque, peut-on les déclarer vacants? Sont-ils donc vacants les biens de celui qui meurt en laissant vivante toute sa parenté?

Mais c'est peine perdue de réfuter leurs sophismes: s'ils péchent, ce n'est pas par ignorance, c'est par malice. Ils ne veulent ni d'Eglise, ni de Jésus-Christ, et beaucoup moins du Pape. "La Papauté, disait l'un des leurs en plein Sénat, est une institution séculière voilée d'apparences religieuses (1). Ils ont bien juré,

(1) Atti uff. Senato del Regno, n. 75, p. 246.

Elles sont vraiment incroyables les sottises que ce Sénateur a débitées: pour en donner un exemple, il affirme que la Papauté "dans son principe (avant qu'elle dégénérât) fut une grande conception des peuples latins." Voilà sa science historique. Il dit ensuite (spécimen de sa connaissance en droit) que "la personne morale n'est qu'une idée," qu'elle est "un non-être et que *non entis nullæ sunt proprietates.*" Mais si la personne morale est un non-être et partant incapable de posséder, comment se fait-il que la société (l'Etat), qui au fond n'est qu'une personne morale, non-seulement est en soi capable de posséder, mais de plus, selon le docte Sénateur, peut conférer aux autres personnes morales l'aptitude à posséder? D'où lui vient cette consistance? Elle ne peut assurément lui venir que de la personnalité des individus qui la composent. Or cette personnalité si féconde a-t-elle donc été épuisée dans la formation de

c'est vrai, l'observation du Statut, mais pour eux, le serment est un vain jeu de paroles. Ils haïssent la religion, et la fatiguent par de continuels assauts parce qu'ils pensent la détruire. Le chevalier Albéri l'a remarqué avec beaucoup de sagesse : "Le mouvement antireligieux qui a inspiré et conduit toute la révolution italienne en est maintenant arrivée à la suppression des ordres religieux, à la confiscation des biens du clergé et au renversement de toute l'économie interne de l'Eglise. Les branches sont coupées, on attend d'aller à Rome pour déraciner l'arbre (1)." Quelle pitié ! ils s'imaginent dans leur impiété qu'on peut vaincre l'Eglise par la force humaine ou au moins par la force diabolique. Mais leur persuasion ne peut rien changer à l'ordre réel tel qu'il est établi par Dieu. L'Eglise durera éternellement, c'est dans ses destinées, parce que Jésus-Christ a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Et si Jésus-Christ est avec l'Eglise, une force créée pourra-t-elle l'emporter sur la toute-puissance divine ? Ils ne comprennent pas cela ; mais au moins devraient-ils être attentifs aux leçons de l'histoire. Que de guerres, que de persécutions, d'assauts de toute sorte n'eut pas à soutenir l'Eglise dans ce long cours de dix-huit siècles ; et toujours elle en sortit victorieuse ! Si, encore au berceau, elle dut lutter contre les maîtres du monde et en vint définitivement à bout, pensez si elle doit s'inquiéter beaucoup des pygmées qui siègent au Parlement d'Italie ! Mais ils en sont arrivés à dépouiller l'Eglise, et à la tourmenter en mille manières. Et qu'importe ? On peut dire de l'Eglise avec infiniment plus de vérité ce que le poète de Venosa a dit de la Rome ancienne :

Duris ut ilex tonsa bipennibus
 Nigræ feraci frondis in algido.
 Per alma, per cædes, ab ipso
 Ducit opes animumque ferro (2).

L'Eglise dépouillée, tourmentée, persécutée gémit et ressent les coups qu'elle reçoit, car elle aussi est formée d'hommes passibles et sensibles. Mais confiante dans l'assistance divine, jamais la peur ne la gagne. Grâce à l'immortel principe de vie qui l'anime, elle cicatrise vite ses blessures, refait ses forces, et sortant de la lutte plus vigoureuse, elle jette par terre l'ennemi féroce qui déjà se félicitait d'avoir remporté sur elle la victoire rêvée.

l'Etat ? A-t-elle donc fait le sacrifice entier de soi, de sorte qu'il ne lui reste plus une parcelle de droit pour se développer autrement ? Un disciple de Rousseau l'affirmerait peut-être ; mais cette théorie est la risée des libéraux eux-mêmes, qui admettent eux aussi que l'homme entre en société non pas pour dépouiller mais pour affermir davantage les droits qu'il tient de la nature.

(1) Journal de Bruxelles, n. 252.

(2) Horat. Odarum, l. iv.

Merses profundo ? pulchrior evenit.
 Luctere ? multa prouet integrum
 Cum laude victorem (1)

Le vol décrété des biens de l'Eglise fera qu'un grand nombre de ses ministres souffriront de la misère. Il manquera aux évêques de quoi venir au secours de leur troupeau ; de nombreuses familles seront privées des aumônes qu'elles recevaient ; les religieux, les vierges sacrées devront mendier un pain qui interrompe misérablement leurs longs jeûnes. Mais au sein de tant de privations et de misères, que d'actes de vertu n'embaumeront pas les cieux ! Le courage des bons deviendra plus énergique, le zèle des ministres du sanctuaire croitra en pureté. Quelle pieuse libéralité s'éveillera parmi les fidèles, et quelle occasion de mal faire sera retranchée aux mauvais ! Non-seulement le sacerdoce et l'Eglise poursuivront le cours de leur divine mission ; mais ils sortiront plus purs et plus forts de la persécution endurée. Le dommage qui résultera de cette injuste spoliation, à le voir des yeux de la foi, ne sera pas pour l'Eglise. Savez-vous pour qui il sera ? pour les ravisseurs eux-mêmes.

D'abord ils encourront la malédiction de Dieu exprimée dans l'anathème qui les frappe. Il importe peu qu'ils n'y croient pas, eux qui ne croient pas à Dieu. Nous ne rappelons pas ces choses pour leur imprimer une épouvante salutaire et les amener à résipiscence. Nous savons bien que c'est peine perdue ; l'impie parvenu au fond de l'abîme, méprise. Mais nous voulons poser le fait en lui-même, objectivement, pour le bien de ceux qui sont fidèles ou au moins peuvent encore se repentir. L'anathème contre les usurpateurs des biens de l'Eglise a été fulminé par nombre de conciles généraux, spécialement par le concile de Trente. Nous ne pouvons mieux faire comprendre la nature et les suites de cet anathème qu'en rapportant les malédictions portées par l'Eglise contre les perturbateurs des vierges consacrées à Dieu, et les ravisseurs de leurs biens. Ces malédictions se lisent dans le pontifical romain au chapitre : *De benedictione et consecratione Virginum*, et voici dans quels termes : " Par l'autorité du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul ses apôtres nous défendons fermement et avec menace d'anathème de détourner du service de Dieu auquel elles se sont assujetties sous le drapeau de la chasteté les présentes vierges ou saintes femmes ; que nul ne ravisse leurs biens, mais qu'elles les possèdent en paix. Que si quelqu'un ose le tenter, qu'il soit maudit à la maison et hors la maison, maudit

(1) Ibid.

dans la ville et dans les champs, maudit dans la veille et dans le sommeil, maudit en mangeant et en buvant, maudit debout et assis, que sa chair et ses os soient maudits, que de la plante des pieds à la tête, il n'ait rien de sain. Que vienne sur lui la malédiction de l'homme dont le Seigneur, dans la Loi, a menacé par Moïse les fils d'iniquité. Que son nom soit effacé du livre de vie, et qu'il ne soit pas inscrit parmi les justes ; qu'il ait pour part et pour héritage d'être avec Caïn le fratricide, avec Dathan et Abiron, avec Ananie et Saphire, avec Simon le mage et Judas le traître, et avec ceux qui ont dit à Dieu : Retire-toi de nous, nous ne voulons point du sentier de tes voies. Qu'il périsse au jour du jugement, qu'il soit dévoré par le feu éternel avec le diable et ses anges, à moins qu'il ne restitue et ne s'amende (1)."

A coup sûr il n'est personne au monde, pour peu qu'il ait la foi, qui ne redoute ces imprécations qui tombent sur tous ceux qui, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, deviennent acquéreurs de biens d'Eglise.

Et qu'on ne pense pas que les maux dont sont menacés les ravisseurs ou détenteurs quelconques de ces biens soient purement spirituels ; Dieu se venge aussi par des maux temporels, et sa vengeance est particulièrement sévère vis-à-vis des royaumes et des princes. Reproduisons ici une fois encore les paroles de Charlemagne : " Nons savons, dit-il dans ses capitulaires (2), que bien des royaumes et leurs rois sont tombés pour avoir dépouillé les églises, pillé, ravi, aliéné les choses saintes, pour les avoir enlevées aux évêques et aux prêtres, et ce qui est pis, à leurs églises, et les avoir distribuées aux soldats. Aussi ne furent-ils ni vaillants à la guerre, ni heureux, ni vainqueurs ; et ils perdirent leurs royaumes et leurs provinces et, qui plus est, le royaume des cieux. Résolu à éviter toutes ces choses, nous ne voulons ni commettre de pareils attentats ni y consentir, ni les conseiller par notre exemple à nos fils et successeurs ; mais dans toute l'étendue de notre science

(1) *Auctoritate Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, firmiter et sub interminatione anathematis inhibemus, ne quis presentes Virgines, seu Sanctimonialia, a divino servitio cui sub vexillo castitatis subiecta sunt, abducatur ; nullus earum bona surripiat, sed ea cum quiete possideant. Si quis autem hoc attentare presumpserit maledictus sit in domo et extra domum, maledictus in civitate et in agro, maledictus vigilando et dormiendo, maledictus manducando et bibendo, maledictus ambulando et sedendo, maledicta sint caro ejus et ossa, a planta pedis usque ad verticem non habeat sanitatem. Veniat super illum maledictio hominis, quam per Moysen in lege filiis iniquitatis Dominus permisit. Deleatur nomen ejus de libro viventium et cum justis non scribatur ; fiat pars et hereditas ejus cum Cain fratre suo, cum Dathan et Abiron, cum Anania et Saphira, cum Simone Mago et Juda proditore, et cum his qui dixerunt Deo : Recede a nobis, semitam viarum tuarum nolumus. Pereat in die judicii, devoret eum ignis perpetuus cum diabolo et angelis ejus, nisi restituerit et ad emendationem venerit.*

(2) *Capit. Reg. Franc., t. 2, col. 190.*

et de notre pouvoir, nous entendons les prohiber, et nous exhortons à ne les pas commettre ni à prêter consentement à ceux qui voudraient s'en rendre coupables."

Mais ce roi était un barbare : nos gouvernants sont civilisés, et ils se promettent bien au contraire toute sorte de prospérité de leur vol sacrilège. Toutefois ils devraient pourtant bien comprendre le triste effet que produit leur exemple pour le malheur de la société. On dit communément que :

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Les gouvernants par leur exemple ont une puissante influence sur les mœurs des peuples. Un gouvernement qui vole l'Eglise rend ses sujets voleurs du trésor public. Nous n'entendons que lamentations sur l'accroissement quotidien des vols faits à l'Etat. Quasi tous les jours les feuilles publiques en enregistrent de nouveaux, et dans toutes les classes : caissiers, percepteurs, architectes, employés civils, employés militaires, douaniers ; pour ne rien dire de la contrebande qui se fait sur une épouvantable échelle, et de la falsification des valeurs publiques. C'est vraiment un scandale, une chose qui soulève le dégoût ! Qu'est-ce à dire ? Triste conséquence d'un gouvernement *exemplo trahentis perniciem*. Le gouvernement vole l'Eglise, les individus volent le gouvernement. Ils s'appliquent aisément le même principe. Les biens de l'Eglise, dit le gouvernement, sont de l'Etat ; les biens de l'Etat, disent les individus, sont du peuple, et le peuple, j'en suis une partie. L'Etat s'approprie les deniers de l'Eglise pour subvenir à ses besoins ; et pourquoi ne pourrais-je pas subvenir aux miens avec les deniers de l'Etat ? Ne suis-je pas plus pauvre ? et ma bourse n'est-elle pas en rapport plus étroit avec le fisc que ne l'est le trésor du temple avec le trésor public ? Ainsi le vol est puni par le vol. Juste accomplissement de cette divine menace : "Malheur à toi qui dépouilles ! ne seras-tu pas dépouillé à ton tour ? (1)."

Il est un autre dommage très-grave que se fait l'Etat par l'iniquité de sa conduite ; c'est le mépris qu'il attire sur sa propre autorité. "Ne vous faites pas illusion, ô empereur, écrivait saint Ambroise à Valentinien II, voulez-vous être obéi de vos sujets ? montrez-vous obéissant à Dieu." Et en vérité, comment un gouvernement peut-il, au nom de Dieu, exiger le respect et l'obéissance des peuples quand lui-même méprise la loi de Dieu et foule aux pieds ses commandements ? Si vous ne rendez pas à Dieu ce qui est à Dieu, comment prétendez-vous que nous rendions à

(1) Isa. XXXIII, 1.

César ce qui est à César ? Vous vous permettez de mépriser l'autorité de l'Eglise, royaume de Dieu ; il nous sera défendu de mépriser votre autorité ! Une puissance qui s'insurge contre Dieu, se constitue en révolte ouverte contre son Maître suprême et se sépare du principe même dont elle descend. Alors quelle valeur peut-elle avoir ? C'est à peu près de la sorte que le peuple raisonne. Soyons-en convaincus : la félonie engendre la félonie ; et un gouvernement rebelle à l'Eglise verra ses sujets révoltés contre lui. Il ne pourra plus s'appuyer sur la conscience des citoyens : il s'appuiera sur l'épée. Mais l'épée on ne peut pas toujours la tenir hors du fourreau, et après tout elle est susceptible d'être brisée.

Si au moins on retirait de ce vol sacrilège l'avantage que le gouvernement s'en promet à coup sûr, c'est-à-dire combler le vide du trésor et échapper à la banqueroute vers laquelle il court. Mais vain espoir ! on l'a déjà démontré par des chiffres et des calculs : le poids dont se chargent les finances italiennes par cette loi est beaucoup plus lourd que considérable est le soulagement momentané qu'elles en reçoivent. Les titres que le gouvernement émettra pour se faire aussitôt de la monnaie descendront très-bas, c'est impossible autrement, à cause de l'état déplorable où se trouve la rente italienne. Ils seront donc une charge très-lourde que supportera longtemps le trésor public, et voilà le poids certain. Quant à la vente des biens ecclésiastiques qui devrait la faire disparaître, le résultat en est extrêmement douteux tant à cause de l'horreur des honnêtes gens à se souiller d'un péché si grave, sous les terribles censures de l'Eglise, qu'en raison du discrédit qui frappe maintenant même aux yeux des mauvais la propriété foncière, les taxes augmentant toujours, et les charges étant énormes. Pendant ce temps-là les commissions qui administreront ces biens pour le compte de l'Etat en dissiperont une partie ; l'entretien des employés en absorbera une autre, et la valeur de ce qui restera ira diminuant progressivement à cause du peu de soin que mettent les intendants à s'occuper d'affaires qui ne sont pas les leurs. Les vendre en bloc à quelque société de spéculateurs, ce serait un vrai gaspillage et une dissipation ruineuse.

Nous pourrions insister ; mais nous ne voulons pas nous engager plus outre et ennuyer nos lecteurs. Mieux que des calculs d'économie, la parole de Dieu servira à les convaincre : elle compare ceux qui combattent contre la montagne de Sion à un affamé qui mange en songe : " Comme un affamé qui mange en rêve... ainsi sera la multitude des nations qui combattent contre la montagne de Sion (1).

(1) Isa. xxix, 8.

La montagne de Sion qui portait l'ancien temple était la figure de l'Eglise de Jésus-Christ ; et les ennemis de celle-ci furent représentés par les ennemis de celle-là. Il est donc dit que ces derniers mangeront en rêve ; et quand ils seront éveillés, ils se trouveront avec une faim plus dévorante parce que le festin qu'ils auront rêvé n'aura fait que la stimuler davantage. Ainsi en arrivera-t-il aux maîtres actuels de l'Italie. Ennemis acharnés de l'Eglise, ils courent à un banquet qui doit être servi avec les dépouilles des biens sacrés. Mais ils n'en goûteront pas, qu'en songe. La réalité les trouvera avec la même faim, et de plus avec un appétit surexcité par l'image trompeuse des viandes qu'ils ont rêvées. C'est ce que l'expérience confirme. Aucun Etat n'est devenu florissant, riche, puissant, pour avoir usurpé les biens d'Eglise. Et puisque tous plus ou moins, celui-ci avant, celui-là après, ont commis cette faute, qui sait si ce n'est pas la raison pour laquelle ils sont tous aujourd'hui criblés de dettes, infectés plus ou moins de paupérisme, et près de faire une banqueroute d'ailleurs inévitable ?

(A continuer)

PIERRE OLIVAIN

PIERRE OLIVAIN, prêtre de la Compagnie de Jésus, par le P. Clair, de la même Compagnie.—Paris—Palmé, 1878.

La vie d'un saint, d'un apôtre, d'un martyr, tel est le sujet de ce livre.

Jusqu'ici, nous devons l'avouer, le nom du Père Olivain n'était pour nous que celui d'une des victimes de la Commune. Nous connaissions les tristes circonstances de sa mort, mais nous ignorions quelle vie admirable avait été, en ce jour néfaste, sacrifiée aux sanglantes passions des révolutionnaires. Aussi devons-nous bénir l'écrivain qui vient d'élever ce monument à la mémoire d'un frère en religion et à la gloire de l'illustre compagnie de Jésus. C'est avec une admiration soutenue que nous avons lu la vie de Pierre Olivain dans le monde, avant et après sa conversion, sa vie en religion, ses travaux, sa passion et sa mort.

On a déploré avec raison l'affaissement général des caractères qui semble devenir un des signes distinctifs de notre époque. Or, ce que la *Vie de Pierre Olivain* nous montre, à chaque page, c'est un caractère remarquable par la force et la grandeur. La sainteté est toujours également digne de respect et d'admiration ; mais, chez le Père Olivain, elle offre des traits de fermeté et d'énergie qui rappellent la vie des plus austères religieux de la primitive Eglise.

Pierre Olivain naquit à Paris le 22 Février 1816. Grâce à l'incrédulité qui régnait en France depuis la Révolution, il ne reçut aucune éducation religieuse. Triste préparation aux dangers de toute sorte qu'il devait rencontrer dans les écoles de l'Université, où il allait être élève d'abord, et ensuite professeur. Heureusement, il avait pour se préserver des atteintes du vice un esprit sérieux, une volonté énergique et un grand amour du travail.

Dieu, qui avait ses desseins sur lui, lui fit cette grâce insigne de se conserver pur au milieu de la corruption qui l'environnait. Si son esprit, égaré par les leçons de ses maîtres, fut obscurci par l'erreur, son cœur échappa à toute souillure. "Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu." La vérité ne devait pas tarder à éclairer l'âme de Pierre Olivaint. Les prédications du P. Lacordaire avaient commencé l'œuvre de sa conversion : la parole du P. de Ravignan acheva de gagner cette âme à Dieu. Jamais conversion ne fut plus complète. Désormais, Pierre Olivaint fut un chrétien dans toute l'acception du mot. Quelques-uns de ses compagnons de l'école l'avaient imité dans son retour à la foi. Ces jeunes gens formaient un petit groupe qui, foulant aux pieds le respect humain, donna au reste de l'école le beau spectacle d'une vie pieuse et consacrée aux œuvres de charité. Bientôt plusieurs d'entre eux se sentirent appelés à la vie religieuse. Olivaint fut de ce nombre. Il pencha d'abord vers l'ordre de Saint-Dominique, et il demanda son entrée au Père Lacordaire. Mais ce dernier lui conseilla de rester auprès de sa mère tant qu'elle aurait besoin du secours de son fils. Puis, quand Pierre Olivaint se vit libre de suivre sa vocation, il se sentit appelé vers la société de Jésus. C'était en 1844, au moment où les jésuites se voyaient en butte aux persécutions du gouvernement et aux attaques de tous les ennemis du catholicisme. Ce qui attira Pierre Olivaint vers la compagnie de Jésus, ce fut *l'attrait de la persécution dirigée contre elle.*

"Le jour de son départ il rencontra M. Louis Veuillot, rédacteur de *l'Univers*. Il avait l'air fort joyeux, raconte M. Veuillot. Je lui demandai où il allait d'un pas si allègre.— Aux jésuites, me dit-il. J'hésitais, je n'hésite plus, M. Thiers m'a enseigné mon chemin ; c'est là qu'il faut aller."

Dans le silence du noviciat, Pierre Olivaint se prépara à sa mission future par l'étude et l'exercice des plus hautes vertus. Ordonné prêtre en 1850, il entra en 1852 comme professeur au collège de Vaugirard, qui venait d'être cédé à la compagnie de Jésus, à la suite de la loi de 1850 accordant la liberté d'enseignement. D'abord directeur de la première congrégation et professeur d'histoire, puis préfet des études, enfin recteur du collège jusqu'en 1865, "le P. Olivaint, dit son biographe, prit pour règle de se sanctifier lui-même afin de travailler plus efficacement à la sanctification des âmes que Dieu et Marie lui confiaient. Dans ses leçons d'histoire il sut se placer à une hauteur de vue incomparable, et néanmoins accessible à l'intelligence des enfants. L'historien était doublé d'un apologiste et d'un apôtre. Comme directeur, il gagna l'affection de tous, depuis les novices jusqu'aux Benjamins

de la famille, les petits élèves de la division Saint-Joseph ; il s'attira la confiance et l'admiration de tous les parents des élèves, et sous sa vigoureuse impulsion les études devinrent très-florissantes à Vaugirard. Mais ce qui était surtout l'objet de son zèle et de ses efforts, c'était l'éducation morale de l'enfant. "Donne-moi ton fils, disait-il à un ami, j'en ferai un homme." Mais pour atteindre ce but, il faut former la volonté, non-seulement en *aidant la nature*, mais en *la corrigeant*. Or ce travail de redressement ne peut s'accomplir sans le secours de la religion. "Mes enfants, quand vos parents nous disent : *faites-nous des hommes*, cela signifie pour eux et pour nous : *faites-nous des chrétiens*." Ainsi parlait le Père Olivaint, et ses actes répondaient aux paroles. Avec quelle sollicitude il étudiait le caractère de chaque élève, surveillait sa conduite, réprimait les écarts, encourageait et louait les efforts généreux vers le bien ! Une mère n'aurait pas veillé avec plus de soin qu'il le faisait sur la santé et le bien-être matériel des novices et des élèves.

Le zèle dont le cœur du Père Olivaint brûlait pour la gloire de Dieu ne connaissait aucune borne. Tout absorbé qu'il fût par les occupations multiples de sa charge, il trouvait encore le temps de travailler, en dehors du collège, à plusieurs œuvres de charité. Parmi ces œuvres il faut compter au premier rang *l'Œuvre de l'Enfant-Jésus pour la première communion des jeunes filles pauvres*, établie par le Père Olivaint, en 1859, et *la Société de Saint-François Xavier*, qu'il fonda en faveur des ouvriers de la paroisse de Vaugirard.

Transféré de Vaugirard à la maison de la rue de Sèvres, pour y remplacer le P. de Ponlevoy comme supérieur, le Père Olivaint ne vit dans ce changement qu'un motif de travailler avec encore plus d'ardeur à devenir un saint et à conquérir des âmes. Cet homme si indulgent, si bienveillant pour les autres était pour lui-même d'une effrayante sévérité. Il portait le cilice, et se déchirait le corps par de sanglantes disciplines. Un rhumatisme chronique, dont il ressentait les atteintes à l'âge de dix-sept ans, ne lui laissait que de bien courts répit. Mais à le voir toujours calme et souriant, on n'aurait jamais soupçonné qu'il souffrit presque continuellement d'insupportables douleurs. Son *Journal des retraites* et ses lettres ont révélé les sublimes aspirations qui dévoraient son âme.

"...Que le démon et le monde fassent tout ce qu'ils voudront, ô mon Dieu, mon cœur est à vous, à vous seul..."

"Ah ! je voudrais qu'en ce moment il fût percé de votre croix, qu'il s'enflammât de votre feu sacré, quelles que soient les souffrances..."

“frances!... Que m'importent les souffrances, si je puis être à vous!...”

“O Seigneur, que je me livre donc enfin : il est bien temps ! C'est maintenant ou jamais qu'il faut que je me livre. J'ai été jusqu'à présent si lâche, il est bien juste que je répare mes fautes passées. Il en est si peu parmi vos serviteurs qui se donnent vraiment tout à vous!..”

“Emmenez-moi avec vous à la conquête des âmes; faites-moi partager votre pauvreté, vos humiliations, vos souffrances...”

La puissance du Père Olivaint sur les âmes s'exerça par deux grands moyens : la parole et la direction. Il monta rarement dans les grandes chaires de la capitale. Mais en revanche il ne se passait guère de semaine qu'il ne parlât trois fois, cinq fois et plus encore, dans des entretiens familiers à des groupes particuliers de fidèles ou à des communautés religieuses. Sa parole était “à la fois facile et correcte, simple et distinguée, solide et chaleureuse, originale et pratique, proportionnée à chaque classe d'auditeurs, également goûtée des esprits les plus divers.” Pour lui prêcher, c'était causer... “*Il causait*, c'est-à-dire que sa parole, échappant aux généralités abstraites, particularisait une vérité sous une forme sensible et vivante, en vue d'un auditoire déterminé. Ce n'était pas une improvisation dans le sens vulgaire du mot. Il écrivait, non pas ce qu'il avait à dire, mais la proposition réduite à sa forme la concise.

Dans le directeur, plus encore que dans le prédicateur, l'homme s'effaçait, pour ne laisser voir et entendre que Jésus-Christ. Le secret de l'immense influence qu'il n'a cessé d'exercer sur tant de personnes n'est pas ailleurs. Si sa direction fut efficace et féconde, c'est qu'elle fut absolument surnaturelle.

Il professait pour l'Eglise et le pape un dévouement sans bornes. Il voulait qu'on eût sans cesse les yeux tournés vers Rome.

Quand fut inauguré, en 1867, le grand mouvement catholique qui devait aboutir à la conquête de la liberté de l'enseignement supérieur, le Père Olivaint prêta son concours à ceux qui se dévouaient à cette noble entreprise. Il fut, dès l'origine, un des membres les plus actifs de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*.

Le Père Olivaint vit avec douleur les malheurs et les humiliations de la France dans la guerre de 1870. Il vit avec plus d'amertume encore le progrès du mal, la recrudescence des passions révolutionnaires et anti-religieuses qui se manifestait surtout dans Paris. Dans les premiers jours de janvier 1870 il avait dit : “La persécution est à nos portes, elle sera terrible. *Nous traverserons un*

bain de sang.” Mais la prévision de cet avenir, loin de l’intimider, excitait son courage, et il répétait avec plus de ferveur sa devise favorite : “ Confiance et courage ! ”

Quand éclata l’insurrection de la Commune, on conseilla au Père Olivaint de s’enfuir ou de se cacher. Il voulut rester à son poste. Un ami qui le trouva, en habit ecclésiastique, se promenant dans le corridor du collège et récitant tranquillement son bréviaire, lui dit : “ Mais mon Père, que faites-vous-là ? ” Le Père lui serra la main et répondit : “ *J’attends...* ” Le soir même il fut arrêté, avec le Père Caubert, et enfermé au dépôt de la Préfecture de police avec Mgr. Darboy et les autres otages de la Commune. “ *Ibant gaudentes* ” murmurait le Père Olivaint en entrant dans sa prison. Et dès le soir même il commençait les exercices de la retraite, qu’il continuait les jours suivants avec autant de calme que s’il eût été dans sa cellule monastique. Une seule chose excitait ses regrets : la privation des saints mystères. Mais grâce au dévouement de quelques femmes pieuses, il put recevoir dans la prison la sainte Eucharistie. Pendant ce temps, les événements marchaient, et l’on sait quel en fut l’épouvantable issue : le massacre des otages. Le 25 mai, les P.P. Clerc et Ducondray étaient fusillés en même temps que l’archevêque de Paris. Le vendredi, 26 mai, le Père Olivaint, les P.P. de Bengy et Caubert étaient massacrés dans l’horrible boucherie de la rue Haxo.

Les corps des martyrs de la Commune reposent maintenant dans l’église du Gesù, à Paris, et leur tombe est l’objet de la vénération des fidèles. Plusieurs guérisons ont déjà été obtenues par l’intercession du Père Olivaint, et l’on a fait les premières démarches pour la canonisation du généreux confesseur de la foi, mis à mort en haine du nom de Jésus.

Nous venons de dire ce qu’est la vie de Pierre Olivaint sous le rapport du sujet traité. Sous le rapport de la forme, la parfaite convenance du style, la pureté et l’élégance du langage en font une des meilleures productions de nos jours. Mais ce que nous voyons avant tout dans l’œuvre du Père Charles Clair, c’est un livre *essentiellement utile* ; utile aux religieux, par le beau modèle qu’il propose à leur imitation ; utile aux laïques qui y trouveront l’exemple des vertus pratiquées par Pierre Olivaint avant son entrée en religion ; utile à tous les catholiques, que cette lecture fortifiera dans la foi, en leur enseignant à répéter, au milieu des persécutions et des adversités, la devise du Père Olivaint : “ Confiance ! courage ! ”

LE MARIAGE EN POSTE.

NOUVELLE

I

Je vais conter des choses d'hier.—M. de Bretz d'Arlande était fort en vue, il y a quatre ou cinq ans, dans les grands sanctuaires mondains qui se rouvraient après la tourmente. Il faisait partie " du petit cercle " chez la duchesse Borgo del Armo et des dîners intimes du jeudi chez M^{me} de la Morlaye. C'était un repentî, il en avait la saveur. Rien de plus agréable que de l'entendre conter lui-même les écarts de sa jeunesse. Il y avait bien là quelques vieux diables qui hochaient la tête en l'écoutant, car ils se connaissaient en folies et celles de M. d'Arlande leur avaient tout l'air d'avoir été à la glace.

Mais ces petites confessions voilées ravissaient les jeunes mariées de la dernière saison. Elles en repportaient le tableau piquant avec un sérieux renfort de couleurs décentes à leurs amies qui n'avaient pas encore subi la grande épreuve et se plaisaient à la craindre. Au fond, toutes désiraient fort que leurs présents ou futurs maris n'eussent pas fait pis que ce beau quadragénaire et devinssent surtout ce qu'il était désormais, un homme parfait.

J'ai déjà dit que le succès du converti n'était pas absolument du goût de tout le monde. Il n'y a pas de gloire sans ombre. Les vieux diables, unis à quelques envieux, ne niaient pas la perfection de M. d'Arlande ; seulement, à les entendre, on n'imaginait point ce qu'elle lui avait coûté. Ils s'amuserent un jour à en faire le compte et prouvèrent qu'il se balançait par un million au moins, en perte sèche, l'ancien pécheur ayant joué sans passion, entretenu une écurie de course sans vocation.

Et le reste.

Cette méchante démonstration éveilla beaucoup de curiosités incommodes autour de M. d'Arlande. Il s'en douta et partit cette année-là, vers la fin du printemps, pour son domaine de Cham-

pagne. Même il fit quelque bruit de ce départ et parla beaucoup de la nécessité de sa présence *chez lui*. Voulait-il infliger le démenti à ceux qui le disaient tout bas ruiné sans retour ? La réplique était bonne. Posséder une terre, c'est avoir au moins encore figure de bien. Ses ennemis prétendirent qu'il s'éloignait parce que sa politique avait fini par être percée à jour, et qu'il allait chercher dans sa province ce qu'il n'aurait pas aisément trouvé à Paris, un mariage,—et une purge d'hypothèques.

A la vérité, M. d'Arlande avait eu beau être en faveur pendant l'hiver qui venait de finir, ses plus chauds amis n'avaient jamais cessé de reconnaître que ce n'était pas un homme facile à marier. On ne savait guère dans quelle catégorie d'épouseurs le classer ; il était hors cadre. Aux yeux des pensionnaires il représentait, par sa conversion assez fameuse, le modèle du mari qui devait plaire ; mais à cause de son *quadragénat*, rien que le modèle. Le quadragénat n'aurait peut-être pas effrayé certaines belles millionnaires de vingt-cinq ans, solitaires désormais à force de s'être montrées dédaigneuses, eût-il été ruiné, pourvu qu'il eût en même temps été quelque chose.

Par malheur, il n'était rien. Et voilà le seul reproche que lui adressait la duchesse, sa meilleure protectrice :—Que n'êtes-vous au moins député ? Je ne vois encore que cela de commode. Pour les gens comme vous, c'est une situation ; pour d'autres, c'est un métier.

M. d'Arlande secouait la tête en homme qui aimerait mieux mordre à une chose moins creuse ou moins nauséabonde que la politique. D'ailleurs il n'avouait point qu'il voulût prendre femme, il laissait dire la duchesse. Et puis si les fiancées de dix-huit ans et de vingt-cinq lui échappaient, ne lui restait-il pas les veuves ?

C'est le meilleur lot. Il arrive souvent que cherchant une compensation dans le second mariage, elles n'exigent que de la figure et de l'agrément. La figure de M. d'Arlande était fort belle ; pas un fil d'argent dans sa chevelure, pas de rides, en dépit de ses quarante ans. Ses manières étaient d'une correction exquise ; il avait de l'esprit, une sorte d'esprit particulier même, quelque chose de léger et de froid comme la neige. Sa bouche souriait finement, mais il n'avait point l'art de faire passer dans les mots qui en sortaient, la lueur vivante de ce sourire ; il causait avec grâce, mais avec indifférence, et son autre protectrice, M^{me} de la Morlaye, ne cessant de dire : Il est aimable, on lui répondit un jour : Oui, mais ce ne sera jamais un *remueur de sentiments* !

Quand M. d'Arlande partit pour son château de Bretz, il ne laissa de deuil secret au cœur d'aucune jeune veuve.

Bretz est situé dans la Haute-Marne; le voyageur n'alla pas d'abord si loin. Il n'avait pas seulement une terre, comme on le savait, mais, comme on ne le savait point, les restes aussi d'une seconde, — quelques fermes d'assez peu de valeur, à vingt lieues de Paris, sur la lisière de la Champagne et de l'Ile-de-France. Il borna donc sa première étape au bourg de Belleau où il arriva en carriole, fort poudreux, un peu rompu, et commanda au conducteur de l'équipage rustique de le mener tout droit chez le notaire. C'était à M^e Prempain qu'il en voulait. La maison notariale lui apparut bientôt sur la place de l'église. Elle avait été récemment crépie à neuf, les pannonceaux reluisaient au soleil. Une servante accourut suivie d'un clerc, puis d'un second clerc, puis d'une deuxième servante, toute la maisonnée: — M^e Prempain n'était pas à Belleau. Il avait beaucoup d'ouvrage, le pauvre monsieur! — Une vente de bois sur pied pour le compte de M^{lle} d'Alérac, à Porchefontaine; une expertise pour M^{lle} d'Alérac, à Villeneuve; un testament en passant chez le fermier de Boisbriand, à M^{lle} d'Alérac, qui se mourait.

— Qui se meurt! interrompit M. d'Arlande. Est-ce cette demoiselle si riche ou son fermier?

C'était le fermier; il en fut aise pour cette marquise de Carabas champenoise dont il n'avait jamais entendu parler. Le chœur repartit à l'instant: le cher M^e Prempain ne pourrait donc être chez lui que demain soir. Encore il n'y ferait que passer pour faire un bout de toilette, car ce serait dimanche et chacun savait que tous les dimanches il soupait avec M^{lle} Marthe-Marie sa fille, chez M^{lle} d'Alérac, au château de Bellefeuille.

M. d'Arlande écouta tous ces détails avec une distraction si polie qu'elle ressemblait à de l'attention. Il se voyait condamné à passer au moins une nuit et un jour à l'hôtellerie du *Coq-Noir* dont l'enseigne se lisait à l'autre extrémité de la place, indiquant à tout venant qu'on y "logeait à pied et à cheval." Mais cet accident ne dérangerait point la sérénité de son humeur; il se rendit au *Coq-Noir*. Heureusement il avait tout prévu, sachant bien que depuis les chevaliers errants, on ne vit jamais profession si vagabonde que celle de notaire de campagne, et il avait avec lui son nécessaire et une valise.

L'hôtesse, voyant un personnage de si bel air, voulut montrer qu'elle connaissait son monde et s'en alla tout de suite tordre le col à un de ses poulets les plus gras. Par malheur, M. d'Arlande dut attendre que le poulet fut rôti. Sa toilette était depuis longtemps réparée, il vint s'asseoir dans la grande salle qui servait tout à la fois de cabaret, de réfectoire et de cuisine. Il était vêtu.

d'un élégant veston bleu, coiffé d'un chapeau gris, chaussé de bottines de drap également gris, claquées de fin chevreau, rehaussées d'une rangée de boutons de nacre ; il s'essuyait le front avec un mouchoir de batiste brodé à ses armes, ou bien s'amusa à battre la cadence sur les dalles, du bout de son jonc orné d'une pomme de lapis. Un peu plus loin, un roulier dormait, la tête appuyée sur une table, entre deux bouteilles qu'il venait de vider ; ses ronflements faisaient courir des vibrations sonores dans le cuivre des casseroles suspendues à la muraille. Le contraste entre les deux seuls hôtes du *Coq-Noir* à cette heure ne laissait pas d'être piquant.

Cependant, devant une grande flambée, dans la vaste cheminée de briques, la volaille se dorait au tourne-broche. L'aubergiste dressait le couvert : une nappe blanche, un de ces bons verres de campagne qu'on prend à pleine main pour boire et des couverts d'étain. La matrone voyant qu'enfin tout était prêt s'excusa d'avoir fait attendre un convive si rare :

— Pardine ! fit-elle, je sais bien que j'exerce votre patience.

Il la regarda : ses yeux bleus comme la pomme de sa canne étaient si froids, qu'ils auraient un peu fait frissonner la bonne femme, si elle n'avait été ravie au ciel par l'admiration que lui causaient ces superbes favoris blonds, taillés à l'anglaise, dont les pointes correctement folles venaient se jouer dans les plis de la cravate du gentilhomme.

— Ma brave dame, dit-il avec son facile sourire aussi parfaitement glacé que ses yeux, je ne m'impatiente jamais.

Son repas terminé, il sortit pour faire, à la fraîcheur du soir qui arrivait, une promenade dans la campagne et gagna bientôt le bord d'une rivière alerte qui courait en chantant entre ses deux rives, l'une formée par les jardins du bourg, l'autre, par une charmante prairie, au sol légèrement onduleux, coupée de bouquets d'arbres, bornée par une colline ronde qui portait à ses flancs une belle robe de vigne et à son faite, une couronne de vieux châtaigniers. Le caractère de cet aimable et tranquille paysage, c'était l'abondance et la fraîcheur de la verdure. Le fond même de la rivière en était tapissé ; la limpidité de ses eaux permettait de voir ce lit d'émeraudes ; le flot rapide courbait en passant les grandes herbes de la rive. Dans les jardins, les groseillers et les framboisiers avaient la hauteur des arbres, les poiriers s'élevaient en quenouilles gigantesques ; une allée d'énormes tilleuls bordait le cours de l'eau. Là, sur un banc, deux femmes étaient assises. M. d'Arlande reconnut d'abord qu'elles appartenaient à la partie bourgeoise de la population du lieu ; l'une était vêtue de deuil,

l'autre portait une robe verte, sans doute pour se mettre à l'unisson des couleurs qui l'entouraient.

Aimez-vous le vert ? Quant à moi, je pense qu'il ne sied jamais entièrement bien qu'aux arbres. On ne sait pourquoi il est devenu le pavillon de la finance et des affaires, deux ordres de choses si éloignées de la nature. Le vert se trouve en rideaux et en tentures dans l'antichambre des banquiers, dans "la salle du Conseil," au siège des Compagnies industrielles ; on se croirait dans une forêt. Il triomphe aussi dans des endroits plus rassurants, — par exemple, dans le cabinet du parfait notaire.

M. d'Arlande, ayant reconnu derrière la cime des tilleuls l'envers de certain pignon qu'il avait remarqué sur la façade principale de la maison notariale, fit la réflexion que cette robe verte était sans doute habitée par M^{lle} Prempain, qui s'honorait de la livrée paternelle.

S'il avait pu se sentir jamais quelque curiosité, le gentilhomme aurait aimé à savoir quelle pouvait bien être cette personne moins belle que distinguée qui faisait compagnie à sa fille du bonhomme.

N'était-ce point M^{lle} d'Alérac ?

Le jour était encore assez vif ; la petite Maurelle—c'est le nom de la rivière—n'avait en cet endroit qu'une largeur de vingt à vingt-cinq pieds, et, malgré le double couvert qui l'abritait sur la rive de la prairie et sur l'autre rive protégeait les deux femmes, il reconnut sans peine que celle qui portait des habits de deuil avait une taille gracieuse et noble, des traits accentués avec une grande blancheur de teint et une très-belle chevelure brune. M^{lle} d'Alérac—si c'était elle—n'avait guère moins de vingt-six ou vingt-sept ans. Il n'en put voir davantage, la marquise de Carabas—toujours si c'était elle—ayant mis d'autant plus d'empressement à détourner la tête que sa compagne mettait plus d'indiscrétion à dévisager le promeneur et à débiter tout d'un trait ce qu'elle en pensait.

—C'est le personnage qui est arrivé cette après-midi à Belleau et qui s'est étonné si fort de n'y point trouver mon père... Il faudrait peut-être laisser vos affaires en souffrance, Madeleine, pour ne pas faire attendre ce beau monsieur qu'on ne connaît pas !

—Il est possible, dit à voix basse M^{lle} d'Alérac, que les affaires de ce monsieur soient plus pressantes que les miennes.

—Après cela, reprit Marthe-Marie qui ne l'écoutait point, je ne sais pas pourquoi je dis qu'on ne le connaît pas. C'est, au contraire, une vieille connaissance. Nous l'avons vu sur les images du père Robin, le tailleur de Belleau, qui reçoit les modes de Paris. Regardez ce vaston bleu, Madeleine. Il aime l'écourté, ce nouveau *muscadin* ! Et ces pantalons larges et flottants qui

couvrent la botte. On dirait des extrémités de poulets pattus. Pourtant il a le pied petit... Ah ! voyez-la donc, cette botte ! Elle se découvre quand il marche.

—C'est une bottine.

—Gris perle, Dieu me pardonne ! A-t-on idée d'une chose pareille ? Et ce chapeau ! Et ce jonc dans sa main ! Et ces favoris qui ressemblent à de l'herbe sèche. Je suis sûre qu'il se met des poudres et du fard. Quand je vous le disais, que ce n'était pas un homme ! c'est une gravure de mode.

Dans son indignation, elle avait élevé la voix par degrés, sans songer que l'eau est sonore ; M^{lle} d'Alérac lui prit vivement le bras :

—Taisez-vous, Marthe-Marie, car il pourrait vous entendre.

M. d'Arlande n'avait pas entendu les mots, mais il avait reconnu les intentions, et, devinant que la fille du notaire parlait de lui, il ne doutait pas que ce fût en mal. Si peu de chose n'était point fait pour émouvoir un homme si rebelle à l'émotion ; il eut un petit mouvement d'épaule et porta son jugement sur Marthe-Marie : " Pour celle-là, pensait-il, elle monte en graine et doit avoir l'âcreté de l'oseille, en ce moment de son existence potagère. D'ailleurs, elle n'a jamais eu qu'une taille de fille de chambre et le nez pointu. Et puis, que m'importe la fille de M^e Prempain ? "

On eût dit que la fille de feu le baron d'Alérac lui importait davantage.

Il suivit la prairie jusqu'à son extrémité, que marquait un coude de la Maurelle, puis toujours longeant la rivière, un chemin carrossable, bien entendu, que bordaient l'eau d'un côté, de l'autre, de nouveaux bocages. A peine avait-il fait cent pas, qu'il s'aperçut que ce chemin se transformait en avenue. C'était même chose rare et tout à fait seigneuriale, une avenue de vieux ormes... Regardant devant lui, il reconnut au loin un castel, avec ses clochetons et ses poivrières, et vit arriver au même instant une petite calèche basse trainée par deux poneys gris et que conduisait un cocher en livrée de deuil. D'un signe de la main, il arrêta l'équipage vide :

—Mon ami, quel est ce château que j'aperçois là-bas entre les arbres ?

C'est Bellefeuille, à M^{lle} d'Alérac, répondit l'homme avec un salut fort respectueux, car il connaissait encore bien mieux son monde que l'hôtelière du *Coq-Noir*. Du vivant de M. le baron, Monsieur aurait pu visiter le manoir ; mais depuis que le maître est mort, et jusqu'à ce que Mademoiselle soit mariée...

—Il ne sera pas très-convenable d'aller frapper à la porte de

Bellefeuille, reprit le promeneur avec son gracieux et froid sourire. Aussi, je n'irai point.

—Mais, Monsieur peut se promener partout le domaine, continua le cocher en se rengorgeant sur son siège, et Monsieur n'en verra pas la fin. Douze fermes, huit tours de moulin, cinq cents arpents de bois, c'est un bien superbe.

—Merci, mon ami.

Ce même soir, le ministre de la police locale, qui avait son centre à Belleau, dans la chambre de M^{lle} Marthe-Marie Prempain, fut informé qu'après cet entretien avec le cocher de Bellefeuille, l'étranger, revenant sur ses pas, s'était enfoncé dans les bocages qui bordaient la droite du chemin et n'avait ensuite repris la direction du bourg, qu'après le passage sur cette route de la calèche attelée des deux poneys gris qui ramenaient chez elle M^{lle} d'Alérac.

II

Vert comme les prés, le cabinet de M^e Prempain.

C'était le lundi matin. M. d'Arlande avait été discret en ne se présentant point le dimanche soir, au risque de mettre obstacle au dîner de Bellefeuille. Les deux servantes, les deux clerks, toute la troupe familiale et notariale accoururent pour la seconde fois au-devant de lui. M^e Prempain avait encore dû s'absenter pour aller procéder à un inventaire au moulin d'Arbout, concédé à un nouveau locataire et qui appartenait à M^{lle} d'Alérac ; mais il faisait prier le voyageur de vouloir bien l'attendre dans son cabinet où M^{lle} Marthe-Marie lui ferait compagnie pendant une heure.

Si jamais honneur reçu à l'improviste étonna M. d'Arlande, ce fut bien celui-là. On l'introduisit.

Vert, le panier de la muraille, verts les rideaux, verts les fauteuils, vert le tapis qui recouvrait la grande table. Comme si ce n'était pas assez de verdure, le coffre-fort reposant dans un coin obscur de la chambre avait été habillé d'une robe de reps qui cachait le ton cru du métal. Dans cette aversion de la ferraille nue, M. d'Arlande crut reconnaître le goût de M^{lle} Marthe-Marie.

Une porte qui paraissait faire communiquer le cabinet avec les appartements de la famille, s'ouvrit assez brusquement, M^{lle} Marthe-Marie fit son entrée. Le demi-jour, sous les tilleuls, n'avait pas trompé, l'avant-veille, M. d'Arlande sur les agréments naturels de la fille du notaire. Non-seulement il revit cette taille plate, mais il constata qu'elle était roide ; non-seulement Marthe-Marie avait le nez pointu, mais cette pointe était ornée d'une petite tache rouge. On aurait dit une groseille à l'extrémité d'un bec d'oiseau.

Monsieur d'Arlande, dit-elle, mon père et moi nous regrettons de vous avoir contraint à passer deux nuits et un jour à l'auberge du *Coq-Noir*. Cela ne serait pas arrivé si nous avions appris plus tôt votre nom.

—Pardonnez-moi, Mademoiselle, il ne m'aurait servi à rien de me faire connaître, puisque Monsieur votre père était absent.

—Mon père était absent, mais j'étais là.

Le gentilhomme s'inclina.—Je me serais certainement trouvé fort honoré ; Mademoiselle, de traiter avec vous de l'affaire qui m'amène ; pourtant...

—Je vois ce que vous allez dire. La présence du notaire est toujours indispensable, mais pour terminer, Monsieur, seulement pour terminer. *Nous nous* doutons un peu du but de votre voyage, Monsieur d'Arlande ; vous possédez encore trois fermes dans notre canton de Belleau...

Que cet "encore" était obligeant !

—Et cinq dans le canton de Saint-Dizier, sur la Marne, répliqua le voyageur ; plus mon château de Bretz, sa réserve et quelques bois : un bien de trois cent mille francs, qui fait figure du double. Je tiens, Mademoiselle, à vous informer le plus complètement qu'il se pourra.

—Fort bien ; mais il est utile de temps en temps de faire un petit sacrifice à cette figure. Vous désirez vendre une de vos fermes de Belleau ?

M^{lle} Marthe-Marie, notairesse par droit de naissance, traitait les affaires avec l'acidité de son sexe, jointe à la rondeur de l'autre. Ce dandy ruiné lui excitait affreusement les nerfs. Aussi son désappointement fut-il des plus vifs, quand, avec son calme accoutumé, M. de Bretz lui répondit :

—Vous vous trompez, Mademoiselle : une ancienne dette de jeu m'ayant été récemment payée et la somme se trouvant assez grosse, je désire, au contraire, racheter la ferme et le petit châtelet de Saint-Remy que je connaissais à peine hier et que j'ai été forcé de vendre, il y a dix ans.

—Voilà qui est particulier ! D'abord, Saint-Remy n'est pas à vendre.

—J'allécherai le propriétaire actuel en lui offrant une plus-value sur le prix de son achat. En outre, je payerai comptant. Je ne me trouverai pas en face d'un Turc, peut-être.

—Non, puisque c'est un Juif ; mais vous vous trompez à votre tour, Monsieur. Nous traitons, nous n'alléchons pas. Et puis, nous avons bien le droit d'être surpris de ce que vous nous faites l'honneur de nous apprendre. Jouons cartes sur table, Monsieur.

—Je le veux bien, Mademoiselle ; j'ai beaucoup joué dans ma vie, ordinairement sans plaisir. Il n'en sera plus de même aujourd'hui.

—Et ce sera nouveau pour vous ! dit Marthe-Marie, tandis que la groseille s'élargissait démesurément sur la pointe de son nez. Sachez, Monsieur, que votre notaire de Paris nous a écrit hier même pour nous transmettre des renseignements tout à fait différents de ceux que vous nous donnez. Il dit po-si-ti-ve-ment que vous voulez vendre une de vos fermes.

—Je le voulais, j'ai changé d'avis.

Marthe-Marie le regarda fixement !

—En êtes-vous bien sûr, Monsieur ?

—Autant que vous me permettrez de l'être, Mademoiselle.

—Et vos raisons, je vous prie ?...

Effrayée pourtant de sa propre rudesse, M^{lle} la notairesse ajouta : S'il vous plaît de me les faire connaître...

—Cela ne saurait me déplaire, répliqua l'imperturbable M. d'Arlande. J'ai revu ce pays que j'avais un peu oublié, je le trouve paisible et tout à fait riant...

—Surtout en suivant le cours de la rivière, interrompit Marthe-Marie. C'est là que se voient les plus beaux arbres, Monsieur. C'est aussi de ce côté que demeurent les héritières.

—Les héritières, répéta-t-il. Peste, Mademoiselle, le canton de Belleau les compte-t-il donc à la demi-douzaine ? Mais alors, les chercheurs de dot doivent avoir ici l'embarras du choix.

—J'ai donc employé le pluriel ? riposta M^{lle} Prempain. Eh bien, je retourne au singulier. Il n'est pas possible, Monsieur, qu'ayant déjà si joliment exploré nos terres, vous n'ayez pas entendu parler de la maîtresse de certain château, là-bas ?...

—Le château de Bellefeuille à M^{lle} d'Alérac. Je n'y pensais pas.

—Vous y penserez, monsieur d'Arlande.

—Vous m'y faites penser, mademoiselle Prempain.

—M^{lle} d'Alérac n'est pas à marier.

—Je crois, répondit-il avec un léger mouvement d'épaules, que vous avez peu de mémoire. C'est vous qui m'avez ordonné tout à l'heure de jouer cartes sur table. Cependant, vous mettez les vôtres sous le tapis : c'est tricher, cela ; M^{lle} d'Alérac est à marier...

—Monsieur !

—Seulement elle est à marier de votre main. Vous régnez sur ce cœur nonchalant et attristé, et vous tenez rigoureusement à votre empire. Tout Belleau sait bien que le choix du mari vous appartiendra, et que ce ne sera pas une petite affaire, car il vous

faut dans l'élu une réunion de qualités assez rares... D'abord l'assurance que ce ne serait point un sot ombrageux, cherchant à traverser l'affection inquiète et un peu... tyrannique que vous avez vouée à la châtelaine de Bellefeuille ; ensuite une promesse formelle de ne point vous prendre même pour une saison chaque année cette jeune châtelaine mélancolique que vous aimez si fort. Mais assurance et promesse, tout cela sera insuffisant. On sait aussi à Belleau que le mois passé vous avez fait écarter M. de Caudéran, un brillant officier que je connais. Quel a été le crime de M. de Caudéran, qui est plein d'esprit et d'honneur ? d'être passionnément épris de M^{lle} d'Alérac. Vous avez entendu dire que l'amour appelle l'amour ; c'est un mal contagieux. Oh ! vous avez un grand souci de la santé morale de votre pupille...

—Assez ! Monsieur, s'écria Marthe-Marie. Savez-vous bien que vous me manquez.

—Dieu m'en garde, Mademoiselle ; je prendrai la liberté de vous faire observer que ce n'est point moi qui ai commencé cette petite guerre ; je venais trouver M. votre père, le plus innocemment du monde...

—Innocemment !

Marthe-Marie se mit à rire. Elle avait un rire particulier. C'était d'abord comme un gloussement de poule en colère que venait piquer de temps en temps une note aiguë et perçante. Cette singulière gaieté, mêlée de malice étouffée et de soudains éclats de rage, ne rassurait personne ; mais la physionomie du gentilhomme continua d'exprimer son sentiment ordinaire d'aise tranquille et glacée :

—Rien ne le trouble ni ne l'échauffe, murmura-t-elle.

Elle l'aurait admiré pour cette parfaite possession de soi-même si elle ne l'avait détesté pour une autre cause.

—Je venais trouver votre père, reprit M. d'Arlande, pour le prier de m'aider à racheter Saint-Remy que j'ai vu, qui me plaît et où je fixerais volontiers ma résidence, car je n'ai jamais eu de goût pour mon château de Bretz et j'ai cessé d'aimer Paris.

—Voilà une manière bien trouvée de me donner cette assurance que, suivant vous, je chercherais d'abord dans le mari de M^{lle} d'Alérac ! s'écria la notairesse. Vous avez cessé d'aimer Paris, donc vous ne songerez plus à quitter les champs. J'ai envie de croire aussi que vous ne serez pas l'homme ombrageux dont vous parliez tout à l'heure...

—J'ai dit le sot ombrageux, interrompit-il à son tour. Ici, tous les mots se pèsent. Mademoiselle, ne renouvelons point le combat. Je n'ai pas plus le désir de me marier qu'aucun autre désir au

monde. Je ne pense pas à la châtelaine de Bellefeuille. Je n'aspire pas à être votre candidat auprès d'elle. Si j'avais l'honneur de le devenir jamais, je me ferais mieux connaître de vous. Alors je vous dirais que toutes les qualités qui vous plairaient dans le compagnon de votre amie et le vôtre, puisqu'enfin il s'agit un peu d'une existence à trois, si je ne me trompe, — je les possède et les résume en une seule...

—Oui, acheva Marthe-Marie d'un air pensif. Vous êtes un indifférent... Eh bien ! n'attendez-vous point mon père, monsieur d'Arlande ?

—Je vous demande pardon, répondit le gentilhomme qui se dirigeait vers la porte, mais M. Prempain se fait attendre.

Elle laissa échapper encore une fois son étrange rire :

—Un moment ! dit-elle. Mon père doit être rentré et s'attarder dans les salles basses. Je vais le chercher.

III

C'était bien de l'obligeance et toute neuve.

Le notaire était-il allé au moulin d'Arbout pour tout de bon ? Le visiteur pensa qu'il n'y avait peut-être pas eu ce matin-là d'autre inventaire que celui de sa personne, par le ministère de M^{lle} Prempain. Marthe-Marie, en attendant qu'il fût terminé, avait sans doute confiné son père dans quelque coin de la maison. Ce ne devait pas être dans les salles basses, car, de la fenêtre du cabinet, il la vit qui traversait le jardin.

Elle fit même un mouvement furtif de conversion, afin de s'assurer si son ennemi avait ou n'avait point le visage collé aux vitres. Henri d'Arlande eut le temps de se retirer sans être vu. Marthe-Marie continua son chemin en grommelant :—Indifférent, certes, il l'est ! Le roi des indifférents. Mais indifférent, à quoi ? A l'affection de sa femme, s'il était marié ? Il y en a bien d'autres ! A sa fortune ? Oh ! là non ! Et moi, j'aurais fait le bonheur d'un homme !...

M^{lle} Marthe-Marie Prempain abominait sincèrement, ouvertement tous les hommes.

En ce moment elle joignait les tilleuls au bord de l'eau. Les prévisions de M. d'Arlande avaient été justes. C'était bien là que M^e Prempain attendait et faisait son purgatoire. Demandez aux habitants de ce méchant lieu s'ils ne trouvent pas le temps long ! Aussi le bonhomme s'élança au-devant de sa libératrice et l'on vit bien qu'il était docile mais nerveux.

Cela est pourtant un peu fort, s'écria-t-il, de vous mettre partout à ma place, Mademoiselle Prempain, et malgré moi !...

—Oh ! dit-elle, la place est libre à présent, vous pouvez aller la reprendre ; seulement je nie que je l'aie prise malgré vous, mon père ; vous m'en avez donné la permission.

—Vous me l'avez arrachée ; mais n'importe. Vous avouerez à présent que j'en savais plus long que vous sur ce beau prodigue, avant que vous ne l'eussiez vu, avant même que le notaire de Paris ne nous eût écrit. Il vient à Belleau pour vendre.

—C'est cela ! fit Marthe-Marie en le regardant avec compassion, tout à fait cela.

—De plus, ayant appris l'existence d'une riche personne dans le canton, il épouserait... incidemment.

—Vous êtes devin. Je me suis demandé quelquefois comment vous faisiez pour gouverner votre étude, il y a quelques années, quand je n'avais pas encore l'âge de raison.

—Il y a plus de quelques années écoulées depuis ce temps-là, ma fille.

—Je me suis posé cette question assez souvent ; j'avais tort. Il est certain que vous n'avez point du tout besoin de mes yeux pour voir. Les vôtres, Dieu merci, sont assez vifs. Ainsi, vous avez reconnu que ce beau monsieur était venu ici pour vendre. Eh bien ! vous ne vous êtes trompé que d'un peu.

—Je me suis trompé ?

—Il vient pour acheter, voilà toute la différence. Il veut ravoir sa maison de Saint-Remy. Allez donc le trouver, car voilà qui redevient votre affaire. Pour rédiger des actes, vous êtes très-bon.

—Je crois que vous vous faites un jeu comme à l'ordinaire de renverser toutes mes idées.

—Bast ! fit Marthe-Marie, ce que j'en vais dire n'est point pour vous blesser, mon père. Vos idées ne s'élèvent pas ordinairement si haut qu'elles puissent beaucoup choir...

—Il vient pour acheter ! Mais alors, suivant la bonne logique, il vient aussi pour ne pas se marier.

—Vous avez des façons à vous d'exprimer ce que vous voulez dire. Je vous comprends, cela suffit. Mais, je vous en prie, ne prétendez point que votre logique soit bonne. M. d'Arlande compte épouser... incidemment, comme vous dites, ou autrement, pourvu qu'il épouse. Vous l'y aiderez.

—Jamais ! s'écria le bonhomme en se dressant sur les petites jambes qui portaient sa courte et ronde personne. Je vous prie, à mon tour, Marthe-Marie de faire trêve à vos sarcasmes. Je me

considère comme le tuteur de M^{lle} d'Alérac, bien que ce soit une fille majeure. Et si ce dissipateur s'avisait de me la demander...

—Il ne vous la demandera pas, interrompit Marthe-Marie, il vous amènera tout doucement à la lui offrir, et vous la lui offrirez. D'ailleurs, j'ai réfléchi, et, quant à moi, je ne vous le défends point.

—Je l'espère bien ! riposta le bonhomme de plus en plus animé. Il ferait beau voir qu'on me défendit quelque chose !

—Cela n'arrivera point. On n'oserait !

—A la bonne heure ! mais si je repousse les commandements, je ne suis pourtant pas opiniâtre et j'accepte les conseils ; je vous serais obligé, Marthe-Marie, de vous expliquer un peu plus clairement.

—Sur quoi, s'il vous plaît ? Sur les projets matrimoniaux de votre M. de Bretz, d'Arlande, de Saint-Remy, de Sainte-Aventure, et d'autres lieux. Eh ! mon père, s'il faut que Madeleine d'Alérac se marie, pourquoi ne serait-ce pas avec celui-là aussi bien qu'avec un autre ? Il vaut tous les hommes, aucun ne vaut rien. Ce ne peut pas être votre avis ; mais c'est le sien, puisque...

—Puisque c'est le vôtre.

—C'est une raison et même celle que vous pouvez le mieux comprendre. Ce n'est pas la seule. Mais votre *épouseur* vous attend. Je lui ai dit que j'allais vous quérir en bas. Ne lui faites pas perdre patience.

—Mon é-pou-seur ! répéta le bonhomme. Il est bien à vous, et je n'avais pas besoin de cette nouvelle preuve de la mobilité de vos sentiments, mademoiselle Prempain. Il y a une heure, vous me disiez : Si je savais que ce dandy eût l'effronterie de prétendre à la personne de Marie-Madeleine...

—Et s'il ne prétend qu'à son bien ? interrompit encore la mystérieuse notairesse... Vous ouvrez de terribles yeux, mon père, vous ne m'entendez pas, je n'en suis pas étonnée et ce n'est pas nécessaire. Je vous dis que votre client, votre acheteur, votre épouseur vous attend. Allez, mais allez donc ! Revendez-lui Saint-Remy, faites-lui espérer Bellefeuille, les fermes, les bois, les moulins et les viviers avec les poissons et les lièvres. Une seule condition ! nous ne lui en faisons qu'une : Madeleine ne quittera pas le château.

Ce château vers lequel se dirigea Marthe-Marie après ce bizarre entretien avec son père, méritait d'être aimé pour ceux-là mêmes dont il n'était pas le bien. Il est vrai que la notairesse se croyait quelques droits sur ces vieilles pierres, les droits du cœur et de la volonté. La maîtresse de la maison était à elle, donc la maison

même lui appartenait un peu. Bellefeuille était situé au fond du plus frais et du plus ombreux vallon du monde. Point de vue, mais partout les couleurs changeantes de l'eau et le souffle de ces *belles feuilles* dont ce lieu du repos et des rêves avait tiré son nom.

La façade principale était flanquée de deux tourelles ; celle qui regardait le sud-ouest, formait un petit retrait en avant du grand salon. On y goûtait plus de solitude que de silence, car le flot jaseur de la Maurelle en battait le pied. Sans les vanes qui défendaient sur les trois autres côtés les anciennes douves remplies seulement à cette heure d'une épaisse végétation de jeunes aulnes et de lianes aquatiques, la rivière aurait comme autrefois entouré le castel. La chambre de la tourelle, séjour préféré de Madeleine d'Alérac ne pouvait passer pour un boudoir ; son ameublement était des plus sévères : deux fauteuils de vieux style, recouverts de vieille tapisserie et une petite table de chêne.

Ce n'était pas davantage un lieu d'étude, car on n'y voyait qu'un seul livre, *l'Imitation*, reposant sur cette table auprès d'un buvard, d'une écritoire et d'un petit métier à broder : ce n'était pas non plus un oratoire, car on n'y découvrait qu'un seul objet de piété, un christ d'argent à la muraille. Cependant lorsque Madeleine s'y retirait, ce qui arrivait ordinairement l'après-midi, les gens du château traversant les jardins sur l'autre bord de la rivière qu'on franchissait à l'aide d'une passerelle rustique aboutissant à la porte du salon, ne manquaient jamais de dire : Mademoiselle est en chapelle.

Cela ne cachait aucun sens ironique ; il n'y avait à Bellefeuille que de bonnes gens et de vieux serviteurs qui respectaient de tout leur cœur la grande piété de leur maîtresse.

Au commencement de cet été, un palefrenier, un esprit-fort,—il s'en met partout,—ayant été gagé à Epernay et connaissant peu les êtres de la maison, s'était permis quelques grosses malices à la grande table du souper dans l'immense cuisine, sur l'âge de Mademoiselle qui tournait à la vieille fille et à la "bégue" et ne se marierait point ; le jardinier, doyen de l'assemblée, répondait d'un ton d'oracle : Mademoiselle n'est pas comme les autres femmes, le mariage l'incommoderait.

Avec ses grands traits corrects et un peu immobiles, sa magnifique chevelure brune qui formait comme une auréole sombre autour de son front d'un blanc mat, avec ses yeux limpides au regard tranquille et droit, sa haute taille d'une dignité si naturelle, ses habitudes lentes et douces, Madeleine d'Alérac donnait l'idée d'une personne exempte des soucis, des appétits, des intérêts ordinaires, presque de la matérialité de la vie.

Pendant depuis ce souper on n'avait jamais cessé de jaser à la cuisine ; la gaillardise du palefrenier champenois et la réplique du jardinier semblaient avoir allumé le feu des commentaires domestiques qui allaient justement leur train ce jour-là, vers midi, au diner des gens. La cuisinière avait autrefois servi dans la maison de Caudéran et s'indignait fort du congé donné au fils de ses maîtres :

—C'est encore l'ouvrage de Marthe-Marie, dit la femme de chambre.

Toute la maison détestait M^{lle} Prempain ; on le témoignait d'abord par les façons irrévérencieuses qu'on avait de parler d'elle.

—Pourtant, fit observer la lingère, il faudra bien que Mademoiselle à la fin se décide. A qui donc s'en irait ce beau bien de Bellefeuille ?

—Patience ! fit le cocher, nos poneys gris promèneront de petits maîtres.

Le jardinier doyen secoua la tête. Il s'appelait Thiébault.

—Je vois les petits enfants, dit-il. Ce que je ne vois pas aussi bien, c'est le mari. Il faudrait qu'il fut fait exprès pour ne point éffaroucher Mademoiselle.

Au même instant, sur la route du bourg qu'on découvrait presque tout entière des croisées du castel ouvertes au nord, Thiébault aperçut un spectacle fait apparemment pour l'étonner, puisqu'il en demeura bouche bée et n'acheva point la phrase commencée. Les bienséances y perdirent peu de chose sans doute.

Ce spectacle, c'était M^{lle} Prempain cheminant côte à côte avec l'étranger que tout le monde connaissait désormais dans le pays et même à Bellefeuille. Marthe-Marie avait marché lentement, bien lentement comme si elle voulait donner au gentilhomme tout le loisir de terminer son entretien avec le notaire qui pourtant n'était ni bref ni concis—et personne ne le savait mieux qu'elle.

Puis, M. d'Arlande l'avait, comme par hasard, rejointe sur cette route et lui faisait compagnie jusqu'aux abords du castel ; ils allaient divisant comme les meilleurs amis du monde. Lorsqu'ils furent arrivés tous les deux à la grande porte, le gentilhomme salua bellement sa nouvelle amie et reprit avec une lenteur qui avait bien l'air calculée la direction du bourg. Les fenêtres de la chambre à coucher de M^{lle} d'Alérac regardaient le nord. Quant à Marthe-Marie elle entra, traversa la cour et poussa tout droit à la cuisine, sachant bien qu'elle y trouverait les gens réunis, puisque que c'était l'heure du diner, et s'adressant à la femme de chambre : Allez auprès de votre maîtresse, lui commanda-t-elle de sa voix

aigrette et dure à la fois ; vous lui direz que je l'attends dans la chambre de la tourelle.

Les domestiques se regardèrent lorsqu'elle eut disparu. Dans la chambre de la tourelle, pourquoi ? Il s'agissait donc d'une communication bien délicate ou bien solennelle. Cette chambre était sacrée : six mois auparavant le baron d'Alérac mourant était assis dans un des deux vieux fauteuils, sa fille se tenait agenouillée devant lui. Tout à coup il avait saisi et porté à ses lèvres la longue main blanche de Madeleine, puis, se renversant en arrière, poussé un grand soupir. Ce devait être le dernier.....

La semaine suivante on apprit dans le bourg et au château que M^{lle} d'Alérac épouserait M. de Bretz d'Arlande au commencement du mois de juillet : on était à la fin de mai. Ces épousailles avaient marché d'un train bien vif ; aussi l'opinion générale voulut que les choses fussent arrangées depuis longtemps dans le silence. De là l'expulsion de M. de Caudéran. M. d'Arlande était arrivé pour conclure. A la vérité, il eut été difficile d'opérer cette conclusion sans sa présence. On lit bien dans un conte suisse l'histoire d'un homme qui n'assiste pas à son mariage, et se regarde marier du haut d'une petite montagne ; mais ce n'est qu'un conte.

Cependant cette version n'était pas adoptée par tout le monde. Il y eut à Belleau le parti des incrédules et des curieux. Au premier rang brillait le receveur de l'enregistrement, poète, et même poète dramatique à ses heures. Ce spirituel fonctionnaire possédait une bibliothèque assez poudreuse, composée de pièces de théâtre et prétendait avoir trouvé en tête de l'une des plus anciennes le nom qui convenait pour désigner l'aventure de la demoiselle de Bellefeuille et de l'étranger.

Ce vieux vaudeville était intitulé :

Le Mariage en Poste.

PAUL PERRET.

(A continuer)

CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

LXIX

La Mère de l'Incarnation dit que les Iroquois étaient au nombre de deux cents, divisés en deux bandes près les Trois-Rivières. Le *Journal des jésuites* dit qu'à l'affaire que nous venons de raconter il se trouvait cent vingt Iroquois Oneyouts. Thomas Godefroy de Normanville ajoute qu'il y avait aussi des Agniers.

Pendant ce combat, une patrouille iroquoise cassa la tête à Saßenhaté, Huron, et sa femme, qui travaillaient dans leur champ, non loin des habitations françaises.

Le nombre des Français tués à la quatrième rivière est de huit : M. DuPlessis, Jean Veron de Grandmesnil, Guillaume Isabel, Dupuis, (1) Marie Belhomme (2) (brulé), Langoumois, Jean Potvin dit LaGrave, et Deslauriers, mort de ses blessures. Les trois derniers étaient soldats ; les cinq autres, habitants des Trois-Rivières.

Sept prisonniers furent faits par les Iroquois : Marin Terrier de Repentigny, sieur de Francheville, Jean Poisson, Jean Turcot, dont les femmes se remarièrent un an ou deux après, preuve qu'ils avaient périés dans leur triste aventure ; Thomas Godefroy de Normanville dont la mort est constatée par l'inventaire de ses biens quelques jours après et par un passage des lettres de noblesse accordées à son frère ; et Lapalme, Saint-Germain, et Chaillou, soldats dont le sort ultérieur ne nous est pas connu.

C'est donc une perte de quinze hommes que faisait la colonie trifluvienne. La liste ci-dessus est composé au moyen des noms fournis par le *Journal des jésuites*. La Mère de l'Incarnation dit que Mr Duplessis a été tué avec vingt-deux Français. Ces sépultures ne sont pas enregistrées aux Trois-Rivières.

(1) Déjà cité en 1651.

(2) Le 7 août 1650, et au mois d'août 1651, il était aux Trois-Rivières.

Des douze colons établis aux Trois-Rivières à la fondation du poste, (1635-7), Thomas Godefroy et Guillaume Isabel étaient morts de la main des Iroquois, François Marguerie et Jean Nicolet s'étaient noyés, Jacques Hertel avait été tué par accident ; Pierre Blondel échappe à nos recherches. Les six survivants étaient : Jean Godefroy, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget, Sébastien Dодier, Michel LeNeuf et Bertrand Fafard.

LXX

Tant de malheurs survenus en quelques semaines étaient bien propres à jeter la consternation dans le pays. Les mémoires du temps en parlent d'une manière navrante.

Quant aux Trois-Rivières, qui perdaient si tristement plusieurs colons d'importance, la terreur y était générale, au point que les Iroquois eussent pu entrer dans la place aussitôt après le 19 août et la raser, mais, heureusement, ils ne surent pas résister à la tentation de retourner chez eux en grand nombre, avec les prisonniers, pour célébrer leur succès. Cette circonstance sauva probablement tous les Français de la mort et le bourg d'une destruction complète. On respira un peu, sans toutefois être bien rassurés, car les ennemis rôdaient par petits détachements sur les confins des terres défrichées.

Après le combat, dit la *Relation*, si les Iroquois "s'étaient servi de leur avantage, comme la terreur était jetée parmi nos gens qui avaient perdu leur chef, ils auraient bien ébranlé les habitants des Trois-Rivières, mais ils se retirèrent comme des gens qui ne savent point jouir de leur victoire, et laissèrent les Français achever leurs moissons et faire leurs récoltes en paix, non sans douleur."

Qu'auraient pu faire contre une rigoureuse attaque des Sauvages une centaine de personnes dont la plupart étaient des femmes et des enfants ? D'ailleurs, du côté de l'ouest et du nord, la place était trop accessible à l'ennemi pour être facile à défendre.

Le 21 août, partirent de Québec pour les Trois-Rivières le Père Mercier et M. de Lauzon, parent de M. Duplessis, marié neuf jours auparavant comme on l'a vu et qui, neuf ans plus tard, devait périr de la même manière que l'infortuné gouverneur des Trois-Rivières.

Comme sénéchal de la Nouvelle-France, M. de Lauzon n'était pas l'officier qui devait s'occuper en premier lieu de pourvoir à l'administration de la place privée de son commandant, mais sa parenté avec M. Duplessis, et sans doute des instructions du gou-

verneur-général dont il était porteur, nous expliquent son voyage. Du reste, ce ne fut pas sans à propos qu'il arriva. La consternation régnait dans la bourgade. Il fallait la présence de quelqu'un de haut rang pour relever les courages.

Une quinzaine de familles plongées dans le deuil ajoutaient leur chagrin à toutes les inquiétudes du moment. La moitié de la population se trouvait accablée par des pertes sensibles. Des chefs de familles venaient de tomber sous les balles des Iroquois ; les granges étaient brûlées, les bestiaux enlevés, les communications coupées partout — et, pour unique défense, une barricade de souches renversées et quelques pieux fichés sur la croupe de la Table et aux abords du Platon.

Depuis une quinzaine d'années que les Trifluviens étaient sans cesse en butte aux surprises des Iroquois, ils s'étaient en quelque sorte habitués à l'état de siège et aux embuscades, été comme hiver, mais pour la première fois les forces et l'audace de l'ennemi se manifestaient si puissamment, que leur tenir tête devenait de jour en jour moins possible.

Le 23, " on alla visiter le lieu du combat, et l'on trouva ces paroles écrites sur un bouclier iroquois : *Normanville, Francheville, Poisson, La Palme, Turcot, Chaillou, S. Germain, Onnejochromons et Aguechromons : je n'ai encore perdu qu'un ongle.*"

Thomas Godefroy de Normanville, homme adroit et vaillant, qui parlait les langues algonquine et iroquoise, avait écrit ces paroles avec un charbon, voulant donner à comprendre que les sept personnes dont on voyait les noms étaient prises des Iroquois, tribus des Oneyouts et des Agniers. Une dizaine d'années auparavant, Normanville capturé avec Marguerie, avait, on se le rappelle, laissé un écrit semblable pour indiquer ses traces aux Français. Hélas ! cette fois, il ne devait pas revenir. On apprit bientôt qu'il avait trouvé la mort sur le bûcher, ainsi que ses compagnons, à ce que l'on peut voir.

Lui mort, les Trois-Rivières se trouvaient privées d'un homme aussi utile que dévoué. Il était de tous les partis qui " sortaient des Trois-Rivières pour marcher contre les ennemis ; il était réputé l'un des plus braves soldats de ce lieu, qui passait pour renfermer alors les meilleurs guerriers de la colonie. Depuis quelque temps, il semblait avoir un pressentiment de sa captivité, mais il n'en était pas moins ardent à poursuivre les Iroquois."

De pareils hommes ne demandaient qu'à être secondés pour assurer au roi de France la possession incontestée de ces vastes territoires et fortifier l'établissement d'une grande colonie dans l'Amérique du Nord. Dévouement et patriotisme méconnus !

Le 29 au soir, M. de Lauzon et le Père LeMercier étaient de retour à Québec.

LXXI

“ La mort de M. Duplessis, dit Charlevoix, priva la colonie d'un bon officier et d'un honnête homme ; elle donna un nouveau relief aux armes des Iroquois.”

La Mère de l'Incarnation écrit de son côté : “ Plusieurs ont été effrayés de l'accident dont je vous ai parlé qui est que M. le gouverneur des Trois-Rivières, très-brave et très-honoré gentilhomme, a été tué par les Iroquois. Cette défaite est de conséquence, non-seulement en elle-même, mais encore dans ses suites, car outre qu'il y a encore plusieurs Français de marque pris et emmenés captifs et que plusieurs femmes sont demeurées veuves, c'est que jusqu'ici les Iroquois ne croyaient pas avoir rien fait, parce qu'ils n'avaient eu aucun avantage sur les personnes d'épée ; mais aujourd'hui qu'ils ont tué le gouverneur des Trois-Rivières, ils s'imaginent être les maîtres de toute la Nouvelle-France, car ces gens-là ne sont pas de distinction et ils deviennent insolents au dernier point. On ne les craint point dans les habitations, mais dans les lieux écartés et dans les maisons qui sont proches des bois. L'expérience qu'on a, qu'il n'y a rien à gagner à les poursuivre, fait qu'on se tient seulement sur la défensive et c'est le meilleur. Si M. Duplessis en eut usé de la sorte, ce malheur ne lui fut pas arrivé, ni à ses gens,—mais son courage l'a perdu. Les Iroquois craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces.”

Le Père Buteux et M. Duplessis arrivés au Canada l'année 1634 sur le même vaisseau, furent tous deux chargés en différents temps, de la direction des affaires aux Trois-Rivières et y trouvèrent la mort, à trois mois de distance l'un de l'autre, de la main des Iroquois.

Il existe chez les Ursulines de Québec un tableau dans lequel M. D'Ailleboust et M. Duplessis-Bochart, en compagnie d'un chef sauvage, sont représentés sur la route nommée la Grande-Allée, maintenant rue St. Louis.

M. Ferland dit que “ M. Duplessis était un gentilhomme plein d'honneur et de courage ; depuis plus de vingt ans il remplissait au Canada des fonctions importantes, dans l'exercice desquelles il s'était acquis le respect et la confiance de toute la colonie.

A-t-il vraiment été employé au Canada entre 1635 et 1651 ? Nous n'en avons trouvé aucun indice.

LXXII

Le 30 août, un Huron, Tiburce Aotoasi, fut enlevé près de la place. M. d'Ailleboust, descendant de Montréal, passa aux Trois-Rivières presque au même moment. Rendu à Québec, il envoya M. de la Potherie comme gouverneur de ce poste, avec la barque l'*Espérance* qui partit pour cet objet le 8 septembre. "Le 12 novembre arrive la barque l'*Espérance* des Trois-Rivières, qui nous apporte la nouvelle que le 25 d'octobre une Huronne, nommée Annendiératons, avait été tuée aux Trois-Rivières, et que le jour suivant, Saint-Denis et Gaillarbois (1) avaient été tués au Cap, et un nommé Le Valon blessé." Le 16 novembre repartit l'*Espérance* (2) pour les Trois-Rivières (3).

Les rapports les plus dignes de foi, donnaient à supposer que, dans le cours de l'hiver, les cantons iroquois rassembleraient leurs forces pour frapper un coup décisif, avant que la France (4) eût pu expédier assez de troupes pour changer la situation. Les lignes suivantes, écrites au milieu des perplexités du moment, peignent l'existence des premiers Canadiens sous plus d'une face : "On ne voit goutte ; on marche à tâtons ; et quoiqu'on consulte des personnes très-éclairées et d'un très-bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avait prévues et consultées. Cependant on roule ; et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme il en est survenu un bien grand (l'affaire du 19 août aux Trois-Rivières) depuis un mois, chacun s'en veut aller en France ; et en même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent, et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants ont, par leur travail à la terre, de quoi vivre."

Tant qu'il y aura des Canadiens, ils se reconnaîtront dans ces lignes.

(1) Cité dans quelques actes aux Trois-Rivières durant les deux dernières années.

(2) Cette barque faisait le service du gouvernement entre Montréal et Québec.

(3) *Journal des jésuites*.

(4) Non seulement le temps manquait, mais les troubles de la Fronde et la guerre d'Espagne absorbaient toute l'attention de la France.

LXXIII

A part les notes que l'on a vues plus haut, voici les informations que nous avons pu recueillir touchant le séjour de M. Duplessis et sa famille aux Trois-Rivières.

Noble homme Nicolas Després, marié en 1625, à Madeleine Leblanc, avait eu trois filles qui épousèrent successivement : 1^o Etiennette, Duplessis-Bochart, 2^o Anne, Jean de Lauzon, 3^o Geneviève, Louis Couillard de Lespiné (1653) dont l'un des fils prit le surnom de Després.

On voit tous les membres de cette famille aux Trois-Rivières durant l'hiver 1651-52, y compris Guillaume, frère de madame Duplessis, et Nicolas Després lui-même qui s'y noya le 22 avril.

Guillaume Duplessis, gouverneur, est mentionné au registre de la paroisse le 10 mars ; Anne, sa fille, le 24 juin.

Le 28 mai 1652, M. Duplessis " donne à toujours, à Pierre Dandonneau, dit Lajeunesse, douze perches de terrain situé dans l'enclos du bourg, borné d'un côté à Sébastien Dodier et de l'autre à la rue appelée rue Notre-Dame ; d'un côté à Antoine Desrosiers et de l'autre côté à la clôture du bourg." Ce devait être l'encignure nord de la place d'armes aujourd'hui.

Mademoiselle Jeanne Mance, de Montréal, ayant appris que M. Duplessis devait descendre à Québec, se fit accompagner par le major Closse et arriva aux Trois-Rivières dans les premiers jours de juillet.

Vers la fin du même mois, Closse reçut des dépêches qui le rappelaient en hâte ; il fut de retour à Montréal après le 29, ayant laissé aux Trois-Rivières M^{lle} Mance et M. Duplessis qui attendaient l'occasion de partir pour Québec, où ils durent se rendre bientôt, c'est-à-dire vers le 1^{er} août.

Le 5 août, par devant La Boujonnière, notaire, Mathurin Bailargeon, Claude Houssard et Denis Métayer, associés, vendent un emplacement dans le bourg des Trois-Rivières, à eux donné par la compagnie de la Nouvelle-France. L'acheteur est " Guillaume Guillemot, Ecuier, sieur Duplessis, (1) capitaine du camp volant, gouverneur du fort et habitation des Trois-Rivières, nommé par M. de Lauzon." Ce terrain mesurait vingt toises carrées ou environ, avec maison dessus construite.

La signature de " Guillemot " est apposée à l'acte, mais cela ne prouve pas que M. Duplessis-Bochart se soit trouvé aux Trois-

1) Le mot qui suit ressemble à *Kerbodot*. Le 16 décembre suivant, Ameau écrit : " Guillaume Guillemot, écuyer, sieur Duplessis Guerbaudeau."

Rivières le 5 août ; il a bien pu signer ce document à son retour de Québec, où il était encore le 12 août puisque ce jour-là il assistait au mariage de son parent Charles de Lauzon avec Louise Giffard. Il ne tarda pas à retourner à son poste, comme on l'a vu. Le 16 décembre, Ameau constate que le sieur Boujonnière, notaire, est mort inopinément et en conséquence que le contrat du 5 août, qu'il n'a pas signé, est sans valeur. Jean Parent et François Boivin deviennent acquéreur de la propriété, à la place de M. Duplessis décédé.

LXXIV

Le greffe des notaires aux Trois-Rivières commence le 19 juin 1650 par un acte de la Boujonnière. Le deuxième acte est de Nicolas Gatineau, en date du 7 août suivant.

La Boujonnière était en 1650, secrétaire du gouverneur général. Comme notaire, son nom ne se trouve pas dans les listes officielles qui ont été dressées depuis quelques années. Son greffe a dû être peu considérable. Le 5 juin 1651, il signe l'acte du fief Pachirini. Le 26 novembre, même année, autre pièce par lui aux Trois Rivières. L'inventaire de la succession Hertel, août 1651, est de Nicolas Gatineau, dit Duplessis.

Le premier acte signé "Ameau" est du 19 mars 1652.

Vers le même temps, on voit La Boujonnière accomplir le voyage des Trois-Rivières à Québec en compagnie de Charles LeMoine et de Jacques de la Potherie. Le 7 juillet La Boujonnière dresse un contrat de mariage auquel signe M^{lle} Mance. Quant à son nom, il est écrit Boujonnin, La Boujonnier, C. Bouronser, Boronnier, Bouronier, puis Boujonnière (par Ameau lui-même.)

Le premier acte (1) où Ameau prend le titre de notaire est du 28 août, dix jours après la mort de La Boujonnière. Les 17 septembre et 21 octobre suivants, il se qualifie de "commis au greffe et tabellionage des Trois-Rivières," puis le 16 décembre il redevient "notaire", ce qui donne à son greffe propre une durée de cinquante ans juste.

LXXV

Quelques notes sur le cap de la Madeleine :

Le 17 septembre, Jean Sauvaget vend à Philippe Foubert "une terre et habitation situées au lieu appelé le cap des Trois-Rivières," ayant deux arpents au fleuve sur quarante de profondeur.

(1) Inventaire des biens de Thomas Godefroy de Normanville.

Sauvagat avait acheté la propriété de "Etiennette Després veuve de Guillaume Guillemot, vivant Ecuyer, sieur Duplessis de Kerbodo, agissant tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs."

Le 4 novembre, Nicolas Rivard, dit Lavigne, capitaine de milice du cap de la Madeleine (1), et Pierre Guillet, dit Lajeunesse aussi du Cap, vendent à Gilles Trottier, du même lieu, une terre située en cet endroit, appartenant à la succession de feu Mathurin Guillet (2) et à Catherine Saint-Per, sa veuve, laquelle avait épousé (3) Nicolas Rivard. Témoin : Pierre Boucher " commis du magasin." Les enfants de Nicolas Rivard ont épousé les Trotier, Dutaut, Thunès, LePelé, Chène, Lafond, Guillet et Marchand. Peu de familles ont autant de parentés dans le Canada.

Le 7 novembre, Urbain Baudry, dit la Marche, " maître-tailleur," vend à son beau-frère Pierre Boucher, " commis du magasin des Trois-Rivières," une terre située au cap des Trois-Rivières, probablement la même qu'il avait obtenue en 1649 du Père Butoux. Après cette vente jusqu'à 1657, Baudry paraît avoir vécu à Québec, mais on le retrouve ensuite aux Trois-Rivières où il demeura jusqu'à sa mort.

Le 18 novembre, Jean Chesnai, maître-charpentier, vend à Etienne Seigneuret une terre sise au cap des Trois-Rivières. Chesnai avait épousé, en 1651, une parente, sinon la sœur de madame Bertrand Fafart, dit Laframboise. Après 1652, nous voyons qu'il était établi à Québec où sa famille se retrouve. La terre en question passa à Bertrand Fafard-Laframboise.

LXXVI

Nous avons cité ce que la Mère de l'Incarnation écrivait : " On ne voit goutte, on marche à tâtons... et cependant on roule... s'il arrive quelque malheur... chacun s'en veut retourner en France, et en même temps, on se marie, on bâtit..."

Deux traits qui nous frappent cette année dans la chronique trifluvienne sont l'échange de plusieurs terrains et la naissance de nombreux enfants. Disons un mot de ces derniers qui, à cause des circonstances critiques dont a été entouré leur berceau, attirent notre attention.

Le 29 février, baptême de Geneviève, fille d'Etienne Lafond et

(1) Les actes du temps portent indifféremment cap des Trois-Rivières et cap de la Madeleine.

(2) Tué le 18 août par les Iroquois.

(3) On se remariait vite en ce temps-là.

de Marie Boucher. Parrain et marraine : Pierre Boucher et Geneviève Després. Cette enfant épousa, en 1666, à l'âge de quatorze ans, Jean Trotier, de la côte de Batiscan, qui a fondé l'une des nombreuses familles de ce nom dans le district des Trois-Rivières.

Le 1^{er} mai, baptême de Pierre, fils d'Elie Grimart et Anne Perrin. Parrain et marraine : Pierre Lefebvre et madame de Francheville. Cet enfant mourut deux ans après.

Le 16 mai, baptême d'Etienne, fille de Bertrand Fafard et de Marie Sédilot. Parrain et marraine : " M. Robineau et Mademoiselle Duplessis. " Cette enfant épousa en 1664, à l'âge de douze ans et demi, Pierre Boivin, ancêtre des Boivin de Sainte-Anne de la Pérade.

Le 4 juillet, baptême de Joseph, fils de Claude David et de Suzanne de Noyon. Parrain et marraine : M. de Bercour et Marguerite Haiet. Cet enfant épousa Marie Morneau, d'une famille de Batiscan, ou Champlain.

Le 22 juillet, baptême de Marie-Madeleine, fille de Jean-Baptiste Bourgeroy et de Marie Gendre (1). Parrain et marraine : Etienne Seigneuret et Marie Gaillarbois (2). Cette enfant épousa, à l'âge de quinze ans, Jean Beaune, à Québec ; devenue veuve en 1689 elle se remaria avec Charles Jacques, de Lachine, lieu où elle avait vécu avec son premier mari.

Le 3 septembre, baptême de Michel, fils d'Antoine DesRosiers et d'Anne du Hérisson. Parrain et marraine : Michel du Hérisson (grand-père) et mademoiselle de Bécancourt. Cet enfant épousa Marie Artaut, fille de Pierre Artaut, juge de la *Prévôté* de Champlain (voir greffe de J. Babie, 1670) et s'établit dans cette seigneurie.

Le 4 septembre, baptême de Jacques, fils de Jean Turcot et de Françoise Copel ou Capelle. C'est le seul enfant du malheureux Turcot, tué à la bataille de la Quatrième rivière. Il épousa Anne, fille de Antoine Dérosiers et devint juge de la seigneurie de Champlain. L'honorable J.-E. Turcotte était son descendant en ligne directe, croyons-nous.

Le 15 octobre, baptême de Jacques, fils de Marin Terrier de Repentigny, sieur de Francheville et de Jeanne Jaleau. Parrain et marraine : M. de la Potherie et Demoiselle Godefroy. Comme Turcot et plusieurs autres, Francheville avait péri dans le combat de la Quatrième rivière. Sa veuve épousa Maurice Poulain, qui a donné son nom au Saint-Maurice.

(1) Blanchisseuse [*Greffe d'Ameau*, 6 nov. 1654, testament du soldat Laroche]. Elle s'est mariée quatre fois.

(2) Probablement femme de Gaillarbois qui fut tué au Cap dans l'automne, même année.

Le 14 novembre, est baptisé par Quentin Moral " au village situé de l'autre côté de la rivière des Trois-Rivières, nommé d'après monsieur de la Madeleine " une fille de Pierre Guillet et de Jeanne de Saint-Per. Le 17, le Père Ménard s'y transporte et supplée aux cérémonies omises. Parrain et marraine : M. de Saint-Quentin et madame Boucher. Cette enfant, la première connue pour avoir été baptisée au Cap, se maria à Mathurin Rouillard, de Batiscan, ancêtre des familles de ce nom dans le district des Trois-Rivières.

Le 19 novembre, baptême de Marie-Renée, fille de Jean Godefroy et de Marie LeNeuf. Parrain et marraine : Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny et demoiselle Marie LeNeuf. Cette enfant épousa Pierre Le Boulanger, sieur de Saint-Pierre, du cap de la Madeleine.

Le 29 décembre, baptême de Pierre, fils de Guillaume Pepin et Jeanne Méchin. Parrain et marraine : Pierre Boucher et Marguerite Haiet. Ce garçon épousa Louise Lemire, à Québec, en 1681. Il porta le surnom de Laforce qui passa à un fief concédé par lui dans Nicolet.

Il y eut cette année le mariage de Pierre LePelé, dit Lahaie avec Catherine Dodier, veuve de Guillaume Isabel, tué le 19 août. LePelé fut un habitant considéré de Batiscan, où Claude, le seul de ses fils qui se soit marié, a fondé plusieurs familles.

Un mariage d'éclat eut lieu le 16 octobre. C'est celui de René Robineau avec Marie-Anne (1), sœur de M. de la Potherie.

René Robineau, sieur de Bécancour, natif de Paris (où Pierre son père était ou avait été conseiller du roi, trésorier-gérant de la cavalerie légère et l'un des directeurs de la compagnie des Cent-Associés) était ou devint officier au régiment de Turenne (2), chevalier de Saint-Michel, chevalier de l'ordre du roi, associé de la compagnie de la Nouvelle-France, grand-voyer du Canada, et baron de Portneuf.

Nous verrons bientôt aussi aux Trois-Rivières Pierre Robineau, sieur de Bécancour (selon les apparences frère aîné de René Robineau) qui avait épousé une autre sœur ou fille du sieur de La Potherie.

Ces deux familles restèrent au Canada.

Les Robineau étaient de Saint-Nicolas des Champs, Paris, paroisse de Jean-Paul Godefroy. Par ces deux mariages, ils se trouvaient alliés aux deux familles LeGardeur et aux parentés se-

[1] Sa dot fut de quatre mille livres tournois, et autres avantages. [Greffé d'Ameau, 21 oct. 1652.]

[2] Ce régiment était renommé par le choix de bons officiers que Turenne y formait.

condaires de chacune de ces familles, ce qui composait un groupe très-important dans un pays aussi peu peuplé que l'était le Canada.

Au contrat du 21 octobre, Jean-Paul-Godefroy, présent, est cité comme cousin-germain de René Robineau avec sa femme Marie-Madeleine LeGardeur, qui tous deux sont les témoins du marié. De la part de la mariée, on voit Jacques leNeuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières et Marguerite LeGardeur son épouse, lesquels agissent du consentement de Michel LeNeuf, frère aîné de la Potherie ; de demoiselle Catherine de Cordé (mère des LeNeuf), veuve de René LeGardeur ; de Marie Fauvry (Favery), veuve de Pierre LeGardeur de Repentigny, frère aîné de madame de la Potherie ; de Charles LeGardeur de Tilly, frère aussi de la même ; de Geneviève Juchereau, épouse dudit sieur de Tilly ; de Jean Godefroy, sieur de Lintot ; de dame Marie LeNeuf, son épouse, sœur de la Potherie ; de Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny (1), fils de feu de Repentigny ; de Charles d'Ailleboust, sieur de Musseaux, de Montréal ; de demoiselle Catherine LeGardeur, son épouse, aussi fille de Repentigny ; de Louis d'Ailleboust (2) et sa femme Barbe de Boulogne. (Greffe d'Ameau.)

On ne pouvait, à cette époque, réunir au Canada un groupe de signatures plus relevées.

Une pièce en date du 24 février 1663, portant décision de la compagnie de la Nouvelle-France de remettre le pays de ce nom au roi, est signée de quinze noms parmi lesquels sont ceux de "Robineau" et de "De Beccancour." L'acte, portant la même date, qui transfère définitivement ce pays à l'autorité souveraine, montre que "François Robineau, écuyer, sieur de Fortelle, demeurant à Paris," était l'un des principaux intéressés dans la célèbre compagnie. En 1680, aux Trois-Rivières, nous voyons François Robineau, parrain d'une fille de Nicolas Perrot, habitant de la rivière Saint-François.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

[1] Agé de vingt ans. Quatre ans plus tard il épousa la fille de Jean Nicolet.

[2] Ci-devant gouverneur général de la Nouvelle-France.

SIR WILLIAMS PHIPPS

L'homme dont nous écrivons le nom en tête de cet article apparaît d'une manière bien étrange dans les fastes de notre histoire. Avant qu'on ait entendu parler de lui, il se trouve commander une flotte considérable ; il parle avec l'orgueil des grands conquérants, il commence le siège de Québec, puis il s'éloigne d'une manière aussi inespérée que sa venue était inattendue. Les éléments se conjurent alors contre lui ; sa flotte est dispersée et presque anéantie. Il essaie de réparer son échec ; comme un ours enchaîné, il grommelle quelque temps encore contre la Nouvelle France ; puis il meurt et un silence extraordinaire se fait sur son nom. Il semble qu'il n'ait pas eu d'ancêtres et qu'il n'ait pas de descendants. Les recueils biographiques, si loquaces pour l'ordinaire, ignorent généralement jusqu'à son nom.

Pour nous, Canadiens-Français, nous nous souviendrons à jamais qu'un jour il a menacé sérieusement d'étouffer les germes de la race française en Amérique ; qu'il fut l'ennemi de l'enfance de notre peuple, et l'un des plus acharnés, parce qu'il agissait sous l'impulsion de deux passions terribles : le fanatisme religieux et l'orgueil national. Faisons donc sur la vie de cet homme une petite étude qui ne peut manquer d'être intéressante.

Guillaume Phipps naquit à Woolwick, le 2 février 1651.

Son père, Jacques Phipps, n'était qu'un simple armurier de Bristol, lequel émigra de bonne heure aux colonies américaines. Il avait cependant quelque chose de remarquable ; il était père de 26 enfants, dont 21 garçons et 5 filles.

Guillaume était le plus jeune de ces enfants, ou l'un des plus jeunes.

Cette famille patriarcale par le nombre semble l'avoir été aussi par les mœurs : ainsi nous voyons que le jeune Guillaume fut occupé à garder des troupeaux de moutons jusqu'à l'âge avancé de

18 ans. Il jeta alors sa houlette, et entra en apprentissage chez un constructeur de navires où il demeura quatre ans.

Il avait quitté son emploi primitif, et maintenant l'amour de la gloire entraînait dans son âme. Il entendait des voix intérieures qui lui disaient qu'il était né pour de plus grandes choses. Que pouvait-il faire de remarquable dans son village ? Il partit donc, et se dirigea vers Boston qui était alors la ville principale et le centre de toutes les colonies britanniques. La première chose qu'il fit avec empressement, fut de chercher à s'enrichir ; en cela, il se montrait déjà fervent américain.

Il s'occupait aussi à développer ses facultés intellectuelles, et, en cette année 1673, il apprit à lire et à écrire. Parvenu à l'âge de 22 ans, Phipps ne connaissait donc pas encore les premiers rudiments de la science, ce que nous apprenons aujourd'hui aux enfants de cinq ans. Certes, on ne peut lui refuser l'honneur de s'être fait lui-même, par son travail et son énergie, ce qu'il a été, plus tard, dans la vie active ; et la qualification de *self made man*, homme de ses œuvres, doit lui convenir à merveille, ou bien elle ne convient à personne.

Notre charpentier s'attira l'estime des Bostoniens, et il obtint la main de la fille du capitaine Roger Spencer, veuve d'un riche marchand nommé Hull. Ce mariage lui permit d'agrandir considérablement le cercle de ses affaires commerciales.

On le retrouve bientôt à l'embouchure de la rivière Kennebec, travaillant à la construction d'un vaisseau qu'il devait charger de bois pour retourner à Boston. C'était dans le temps de nos guerres avec les colonies anglaises. Nos fidèles alliés, les Abénakis, firent une sortie terrible le long de la rivière Kennebec ; les habitants effrayés et poursuivis à outrance se réfugièrent dans le nouveau vaisseau de Phipps, et celui-ci les conduisit gratuitement à Boston. Nous ne doutons pas que cette circonstance n'ait largement contribué à la résolution qu'il prit plus tard de chasser les Français de toute l'Amérique du Nord.

Cependant les affaires de Guillaume Phipps n'étaient pas dans un état florissant ; la guerre brisait tous ses calculs, et il n'avait point cette souplesse qui sait s'insinuer et découvrir les moyens de succès. Il passa dix ans dans un état de fortune peu enviable.

En 1684 il crut entrevoir quelque chose. Le temps était à la piraterie contre les Espagnols. Un vaisseau espagnol avait péri près des îles Bahama ; celui qui en retrouverait les débris ferait sans doute un riche butin.

Il appareille un petit vaisseau et s'en va, plein d'espérance, à la recherche des trésors que la mer jalouse cachait dans son sein. Il

trouva les débris du navire, mais il n'y avait rien des trésors que son imagination s'était représentés. Il ne perdit point courage, cependant. On parlait d'un autre navire, chargé d'immenses richesses, qui avait fait naufrage, il y avait cinquante ans, près du port de la Plata ; il se mit en tête de chercher les débris de ce naufrage. Pour faire fortune, il était entré dans une voie nouvelle, et, avec une ténacité qui faisait le fond de son caractère, il voulait aller jusqu'au bout et remporter le succès par la violence. Il passa en Angleterre pour engager le gouvernement à faire chercher ce vaisseau et pour demander le commandement de l'expédition.

Il parvint à obtenir de Jacques II un vaisseau de 18 canons avec 95 hommes d'équipage et il partit sans délai.

Le pauvre Phipps ne connaissait pas l'endroit précis du naufrage, et il avait à commander un équipage insoumis ; aussi les tâtonnements inséparables de son entreprise lui attirèrent-ils bien des difficultés et des déboires. Les matelots se fatiguèrent de leurs vaines recherches et demandèrent à grands cris qu'on les menât faire de la piraterie contre les vaisseaux espagnols. Le commandant ayant refusé, ils entrèrent en pleine révolte. Phipps avait de l'autorité et de la hardiesse ; il parût réussir à rétablir l'ordre, mais en réalité, la révolte n'avait fait qu'entrer dans une phase plus redoutable. Sous prétexte de s'amuser, les mécontents s'en allèrent dans la forêt et là ils complotèrent de tuer le capitaine et de s'emparer de son vaisseau. Heureusement, un des employés, qu'ils avaient instruit de leurs projets, retourna au vaisseau sous divers prétextes et parvint à avertir le capitaine du complot qui se tramait contre lui. Ces forcenés voyant que leurs plans étaient découverts, jugèrent plus prudent de se soumettre. Phipps se dirigea vers la Jamaïque et changea au plus tôt les hommes de son équipage.

A Hispaniola, il trouva un vieillard qui prétendit pouvoir lui indiquer où le fameux vaisseau avait péri. Il se remit donc à l'œuvre ; mais toutes ses recherches furent vaines, et il dut retourner en Angleterre les mains vides.

Cependant la recherche de ces trésors était devenue une idée fixe chez lui ; rien ne pouvait plus l'en distraire. Il s'adressa au duc d'Albemarle, et obtint la faveur d'être mis à la tête d'une nouvelle expédition.

Après quelque temps de recherches, on commença à trouver des indices de la présence du vaisseau tant désiré. Enfin on découvrit un lingot d'argent, et Phipps, hors de lui-même, s'écria : Que Dieu soit béni, notre fortune est faite ! En quelques jours il retira des ondes une valeur de trois cent mille louis.

Il fut alors rejoint par un nommé Adderley, armateur de Providence ; ils durent partager les nouveaux profits, et, en un jour ou deux, ils chargèrent leurs vaisseaux de plusieurs milliers de louis. Le manque de provisions les obligea à partir avant d'avoir tout examiné, mais ils se proposaient bien d'y revenir, et ils convinrent de garder un silence absolu sur les résultats de leur entreprise. Ils ne purent cependant empêcher que leur secret ne fut dévoilé, et lorsque Phipps entreprit un nouveau voyage, il trouva que l'endroit avait été visité, et que tout ce qui restait d'argent avait été soigneusement enlevé.

De son heureuse expédition, Phipps retira pour sa part une somme de 70,000 louis. Le roi d'Angleterre le fit chevalier.

Il était donc devenu riche ; c'est la première chose qu'il avait ambitionnée.

Il va maintenant essayer de prendre une part importante dans la direction des affaires de l'Etat ; il va concevoir de grands projets pour le bien de son pays qu'il aimait sincèrement, mais il ne se mettra ainsi à la tête de ses concitoyens qu'en présumant trop de ses forces, et ainsi il ne pourra plus compter sur les mêmes succès que dans ses premières entreprises.

Pour se donner de l'importance, et travailler ensuite au bien-être et à l'avancement des colonies américaines, il sollicita et obtint la charge importante de *High Sheriff* de la Nouvelle Angleterre. Son ignorance fut pourtant un obstacle sérieux au succès de sa requête. Il écrivait tellement mal, qu'on se demanda si, vraiment, il était convenable de nommer au poste de shérif un homme aussi peu instruit. Les délais et les artifices du conseil allaient peut-être réussir à le frustrer dans ses prétentions, mais Phipps n'abandonnait pas facilement un projet qu'il avait d'abord conçu : il retourna en Angleterre pour y plaider lui-même sa cause. Jacques II, son premier bienfaiteur, avait été détrôné ; Guillaume et Marie régnaient en sa place. Il fut très-bien reçu par le nouveau roi, qui voulut même le nommer gouverneur de la Nouvelle Angleterre ; mais il refusa, content pour le moment, de la faveur qu'il venait solliciter. Il revint à Boston dans l'automne de 1689.

L'ABBÉ N. CARON.

(A continuer)

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Nous ne sommes pas musicien connaisseur, mais la musique a toutes nos sympathies, de sorte que de ce temps-ci, temps de musique, de concerts, nous dépensons à peu-près toute la sympathie que nous possédons ; mais de la sympathie, c'est quelque chose qui vient du cœur et il en reste toujours naturellement..., de sorte que nous en avons assez pour donner dans notre causerie une place à la musique. Il n'y a rien qui, entre les mains de la science, ne serve à quelque chose ; l'utilité est son horizon, elle ne voit pas autre chose. Ulysse avait toujours les yeux fixés sur Ithaque.

Nous ne faisons jamais de sophisme, au moins volontairement, et malgré tous et peut-être contre tous (surtout ici) — nous dirons que nous sommes sérieux quand nous affirmons que la musique est très-utile ; que la musique, langage divin, qui semble être faite que pour plaire, nous rend de grands services. Nous trouvons dans nos notes les détails suivants sur son compte et qui sont une preuve de notre avancé.

L'antiquité la plus reculée nous offre des faits qui tiennent du prodige. Bœrhave nous dit que toutes les merveilles que l'on nous raconte sur les enchantements et les vers employés dans la guérison des maladies, doivent être attribuées à la musique. Aussi alors tous les médecins étaient-ils musiciens.

Les accès de sombre mélancolie ou de manie dont Saül était atteint ne pouvaient être calmés que par le son de la harpe de David. Les anciens avaient distingué trois airs principaux : l'un, appelé phrygien, qui avait le pouvoir d'exciter la fureur, d'animer le courage ; l'autre, connu sous le nom de dorique, inspirait les passions opposées et ramenait à un état plus tranquille les esprits agités ; le troisième, qu'on appelait le lydien, était propre à la mol-

lesse et à la tristesse : c'est pour cela que Platon l'avait banni de sa république.

Quand Achille s'emportait, Chirias jouait de la guitare pour l'apaiser, et Chirias se servait de cet instrument pour se calmer lui-même quand il sentait qu'il allait s'irriter ou pour s'apaiser quand il était fâché.

Le chancelier Thomas Morus se servait de la puissance des sons pour adoucir l'humeur acariâtre de sa femme. Le peintre Mens, avant de mettre la main au pinceau pour animer ses toiles, se faisait donner souvent des concerts, tantôt doux, tantôt bruyants, pour élever sa fertile imagination au gré de ses désirs. " De tous les beaux arts, dit Napoléon I^{er}, la musique est celui qui a plus d'influence sur les passions, celui que le législateur doit le plus encourager. Un morceau de musique fait de main de maître touche incomparablement plus le sentiment et a beaucoup plus d'influence qu'un bon ouvrage de morale, qui convainc la raison sans influencer sur nos habitudes. "

Nous pourrions allonger indéfiniment le récit de ces différents faits historiques ; ils abondent, mais nous en avons assez dit pour établir tout de suite que la musique produit différents sentiments et dirige l'imagination bien souvent à son gré. Le tribunal de Lacédémone condamna Timothée pour avoir fait à la guitare des changements qui, en en rendant les effets plus attendrissants et plus voluptueux, pouvaient corrompre les mœurs. L'habile musicien fut obligé d'arracher en public les cordes qu'il avait ajoutées et il fut même chassé de la ville. Pourquoi nos législateurs n'imitent-ils pas de si beaux exemples ? Pourquoi ne pas imiter l'Eglise, dont la musique dispose si bien l'âme aux plus douces émotions et qui trouve toujours de l'écho, même dans les cœurs les plus endurcis ?

Tous les arts, nous dit un savant, ont pour principe, comme l'art musical, le sentiment de l'harmonie. Donc ils deviennent tous les gardiens de la santé, lorsque, sous la direction de la volonté, ils tendent à mettre dans l'âme la paix et le calme. Ils sont le charme de la vie à ces dernières conditions seulement. Sortez de cette définition, de ce cadre tracé, et il n'y a réellement plus d'harmonie, plus de *santé morale* et physique. La musique, en effet, a pour dernier but la santé ; quand un être se sent vivre lui-même dans son âme avec toutes ses forces et tous ses bons penchants, il se porte bien. Le chant et la musique animent tous les organes ; les vibrations se communiquent au système nerveux et l'homme entier se met à l'unisson. " En effet, nous dit notre philosophe, le sentiment est-il autre chose que la musique de la vie, une sorte

de vibration extérieure, à laquelle les sons de la musique ne font pour ainsi dire que donner un corps et une forme saisissable.”

Ces notions mériteraient d'être développées ; devenues pratiques, la société en ferait son profit, comme la médecine l'a fait jusqu'à présent. Ceci nous conduit aux avantages sérieux de la musique ; à son utilité réelle que nous avons annoncée au commencement.

C'est par des chants, suivant Homère, que les fils d'Antolycus apaisèrent les souffrances cruelles qu'éprouvait Ulysse de la morsure d'un sanglier et guérèrent la blessure dont les traces devaient un jour le faire reconnaître. Pythagore fut le premier, au rapport de Coelius Aurelianus, qui se servit de la musique pour la guérison des maladies.

Pindare nous apprend qu'Esculape, célèbre par la guérison de tous les genres de maladies avait appris la musique, ou de son père Apollon, ou du centaure Chiron, son précepteur, et qu'il en traitait plusieurs avec des chants doux et agréables.

Asclépiade prétend que rien n'est plus propre que la musique pour rétablir la santé de ceux qui ont quelque maladie d'esprit.

Chez les Arabes la musique était très cultivée dans le dixième siècle et les médecins les plus estimés s'en servaient.

La musique n'a rien perdu de son prestige en traversant les âges passés. Dans le cours du quinzième et du seizième siècles, il régnait un si cruel vertige parmi la population d'Italie que les personnes affectées tombaient bientôt dans un abattement extrême, accompagné de délire et d'un penchant insurmontable à se détruire. Cette épidémie se répandit sur le peuple en masse sans distinction de personnes. Une fin tragique était ordinairement le terme de ce désordre moral. L'unique remède (Baglivi, Geoffroy, Mead, etc.) consistait dans le jeu des instruments, suivant les goûts particuliers : c'était tantôt la guitare, tantôt la flûte, d'autres fois même les sons éclatants de la trompette. Mais toujours est-il que la musique seule opérait la guérison de cet état. Aux premiers accords, les malades se réveillaient de leur anéantissement, prêtaient une oreille attentive ; tantôt leurs membres se déliaient, ils marquaient la mesure et suivaient toutes les modulations de l'instrument ; leurs mouvements devenaient de plus en plus décidés et les malades finissaient par se livrer à la danse la plus passionnée. Suspendait-on les accords de l'instrument, toute cette agitation cessait, mais alors aussi l'affaissement et ses conséquences funestes ne manquaient pas de renaître ; il était indispensable de continuer la musique jusqu'à ce que les malades excédés tom-

bassent de lassitude. Dans cet instant, un sommeil délicieux les saisissait et ils en revenaient parfaitement dispos.

L'usage et les bons effets de la musique dans les accès de goutte, connus depuis longtemps, ont été confirmés par Bonet. Albert, duc de Bavière, fils de Frédéric, calmait les accès de goutte dont il était violemment tourmenté par l'usage d'une musique douce et soutenue. Gessner cite un Italien qui se trouvait dans le même cas.

Quand cela sera nécessaire on fera produire à la musique des effets sédatifs, et elle disposera à un sommeil bienfaisant. Un trésorier de France, mort à Montpellier, avait à la jambe un ulcère qui le faisait souffrir cruellement; la musique était pour lui le meilleur moyen narcotique.

La musique était recommandée par Foyer, Sauvage, Bourdelot, dans la danse de Saint-Guy ou chorée.

Comme a plus d'une fois guéri par le violon les plus forts accès d'une hystérie extraordinaire.

Un médecin de Moravie raconte qu'un violoniste fut pris d'une fièvre aigue compliquée de délire que suivit un assoupissement presque léthargique; on avait essayé inutilement tous les remèdes usités en pareil cas. Un de ses amis trouva par hasard des contredanses qui étaient les morceaux favoris du malade; il les joua: cette harmonie le réveilla il sauta hors de son lit, franchit les obstacles qu'on lui opposait et dansa jusqu'à ce que, épuisé de fatigue, on le remit au lit. Il lui survint une sueur abondante qui le délivra subitement de la fièvre et de l'assoupissement dans lequel il était plongé.

Pinel confirme les avantages de la musique dans les affections intellectuelles. "C'est dans les charmes de la musique, dit-il, par l'émotion vive et profonde qu'on peut produire des changements durables dans ces maladies. Les sons apaisent le mal de tête très facilement." Il y a des hôpitaux aux Etats Unis où l'on se sert de la musique dans presque toutes les maladies pour ramener le courage et les forces des malades et dissiper les craintes et la faiblesse bien souvent plus funestes que la maladie elle-même.

De même que pendant le sommeil les songes reposent l'âme de sa lutte fatigante contre le monde physique, de même, dans l'état de veille, l'art par ses conceptions idéales ranime la vie prête à succomber sous le poids accablant de la réalité. Donnons-lui donc une part dans notre vie, puisqu'il nous dédommage amplement des sacrifices qu'on pourrait faire pour lui.

La philanthropie est toujours soucieuse et continue son travail réparateur. Au moins ses efforts sont incessants et lui méritent

un crédit qu'il est naturel de lui accorder. Nul doute que l'ivrognerie est la source de tous les maux qui nuisent à la société, que de ce vice naissent la pauvreté, la misère, le découragement, l'athéisme, le socialisme et toutes les autres dégradations physiques et morales de toutes les races du genre humain dans tous les pays du globe. La bière des Anglais et des Allemands, l'absinthe des Français, les *nips* des Américains et le *coup* si à la mode parmi nous, jouent un rôle immense dans la société, sont autant de génies malfaisants qui hantent les foyers et n'en sortent qu'après y avoir laissé des principes de mort.

Or la philanthropie de nos jours s'occupe de la chose, cherche le remède à une si terrible maladie. Le docteur Cameron est à la tête de ce mouvement anti-alcoolique et vient de présenter, au parlement dont il fait partie, un bill qui d'après lui, est la seule sauvegarde de la tempérance. D'après ce bill les ivrognes devraient être enfermés dans des maisons de retraite, et traités comme aliénés. Le témoignage de la famille ou même des voisins ou amis dignes de foi devrait suffire, selon lui, pour autoriser l'enlèvement et l'incarcération des coupables. Ce bill a été rejeté vu la violation du domicile et l'attentat à la liberté individuelle qu'elle autorisait. Et Cameron fut ainsi plus malheureux que Dunkin, mais jusqu'à présent il est considéré comme plus heureux que Ryne.

Mais cette tentative du docteur Cameron a donné lieu à une discussion, comme toute tentative; les uns sont avec lui et disent que le remède est bon; les autres, au contraire, à la tête desquels se trouvent les docteurs Bucknill et Shrimpton, prétendent que la guérison est impossible dans de telles circonstances et que c'est mettre un cautère sur une jambe de bois. Ces derniers vont même jusqu'à prétendre que l'ivrognerie est une maladie incurable, et qu'ainsi il faut s'y résigner. Les autorités de ces deux opinions contradictoires sont de bonne réputation, paraissent assez compétentes et rendent difficile la solution d'un problème aussi important.

Nous sommes porté à croire que le docteur Cameron a la vérité de son côté, et que, par le moyen qu'il a suggéré ou par un autre, il obtiendra des résultats satisfaisants si la persévérance dans un travail aussi sérieux le soutient assez longtemps. La liberté individuelle ne saurait devenir une chaîne lourde, un lien indissoluble; si une habitude mauvaise la transforme de cette manière, il doit y avoir un remède pour la réintégrer dans toute sa force et son indépendance primitives, et l'isolement pour cette maladie morale, comme pour nombre de maladies physiques peut-être moins infectieuses, nous paraît la panacée salutaire qui doit être administrée.

Attendons, et ceux qui nient le libre arbitre seront obligés de se courber devant son triomphe.

Nous n'avons parlé dans cette causerie que de deux choses : musique et ivrognerie ; nous nous contentons de cela, quoique ce soit la dernière pour 1878. Nous faisons un souhait pour l'avenir : c'est que l'ivrognerie disparaisse et que l'art nous vienne. La science réussira-t-elle à ce double travail gigantesque ? ses prodiges de la veille nous sont une garantie de ses victoires du lendemain.

SÉVERIN LACHAPPELLE, M. D.

Ville Saint Henri, 14 décembre.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

La commission rappelle aux concurrents pour le prix de *cent piastres* institué par l'Union catholique de Montréal, que les manuscrits—*Etude biographique et historique sur M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal*—doivent être adressés à la “ commission du concours littéraire de l'Union catholique au collège Sainte-Marie,” avant le 1^{er} janvier 1879.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Décembre est venu, moins rigoureux que chez vous peut-être, mais morose, appelant la nuit avant quatre heures et épaississant ce brouillard de Paris, — son haleine — au-dessus duquel étincellent plus faiblement les croix dorées de nos églises, qui ne reçoivent plus, comme à travers un voile, qu'un mystérieux baiser de lumière.

Ce serait triste pour un ami de la nature, n'est-il pas vrai, pour un étranger, pour un campagnard, pour vous, pour moi... mais pour un Parisien c'est autre chose. Il ne regarde que son boulevard..., son boulevard, seul endroit du globe où l'on trouve le moyen de vivre sans avoir besoin de s'en mêler; et comme ce bienheureux boulevard n'est jamais plus animé qu'au moment où tout ailleurs s'endort et s'enténèbre, il préfère résolument la nuit au jour et l'hiver à l'été.

C'est le temps où l'on s'habille, où l'on babille, où l'on politique entre le théâtre et le dernier bal officiel, entre le dernier duel et la nouvelle opérette. Me pardonnerez-vous de ne point verser dans ma chronique d'aujourd'hui tout ce bruit du boulevard et de résumer très-brièvement les incidents et accidents qui le défraient ?

Je pourrais pourtant vous dire que les "cours étrangères" ont félicité M. Gambetta sur l'heureuse issue de son duel avec M. de Fourtou — son journal l'a affirmé; — mais je ne suis pas de ceux qui pensent que ce fait puisse faire oublier les attentats contre Alphonse XII et contre le roi Humbert. Si les gouvernements révolutionnaires ne sont pas convertis, ils sont, cette fois, bien et dûment avertis.

Cela n'empêche pas le nôtre de laisser invalider tous les mandats des députés conservateurs et de se maintenir dans ce quelque chose de fuyant, qui se nomme euphémiquement la prudence et franchement la poltronnerie. Après s'être montré d'une faiblesse insigne en face des interpellations, il ne s'est distingué pendant la discussion du budget que par son silence: et il ne manque pas de gens qui ont trouvé que, contrairement aux eaux silencieuses, il manque absolument de profondeur...

Hélas ! il a eu le temps de recevoir de ses compromettants alliés plus d'un avertissement, plus d'une égratignure. Deux fois, sinon trois, le ministre Bardoux, le plus aimable des Auvergnats, a été désavoué : quatre ou cinq fois l'amiral Pothuau s'est vu refuser les crédits réputés essentiels à son département, et si ce n'était pas si irrévérencieux, on pourrait dire que notre pauvre ministère est comme ces chats qui passent leur vie à se persuader que leur queue n'est pas à eux, et ils la mordent, ou à se convaincre qu'elle est bien à eux, et ils la lèchent.

En attendant les élections sénatoriales du 5 janvier d'où les radicaux espèrent tirer, pour la chambre haute, une majorité favorable à leurs entreprises, jettons, si vous le voulez bien, un coup-d'œil rapide sur l'œuvre insigne qui va recevoir leurs premiers coups.

Cette œuvre est celle de l'enseignement religieux à tous les degrés : supérieur, secondaire et primaire.

Vous n'êtes pas sans savoir au prix de quelles luttes véritablement homériques — si elles n'étaient parlementaires — la liberté de l'enseignement supérieur a été conquise en France. Les catholiques n'ont pas attendu pour en tirer parti. Une ville superbe par sa fortune rapide et ses succès industriels, assise au milieu de la contrée la plus riche de la France, a donné le signal de cette œuvre de foi. Des millions ont été souscrits rapidement, des hommes de cœur se sont mis en campagne, des Nababs de commerce s'en sont allés par toute la France à la recherche des illustrations dans le droit, la médecine, les sciences, les lettres et les arts. Aujourd'hui, Lille a son Université : non pas dans ses cadres seulement et en projet, comme à Toulouse et à Lyon, mais avec tout son personnel de maîtres et d'élèves.

Deux diocèses, plus fortunés ou plus généreux que tous les autres, ont fait à eux seuls cette merveille : et il n'est que juste de faire remonter la plus grande part de mérite à l'éminentissime cardinal de Cambrai, Mgr Régnier, et à l'infatigable évêque d'Arras, Mgr Lequette. Non-seulement l'argent est venu à leur appel, deux fois plus abondant qu'à Paris même et à Lyon, mais ils ont opéré par toutes les villes de France un véritable et heureux enlèvement des illustrations les plus en vue de l'enseignement supérieur sous toutes ses formes. Tout leur a réussi, même un procès épineux avec l'administration. N'est-ce pas que c'était aussi un spectacle digne des plus beaux âges de foi, de voir les millionnaires de Lille découdre leurs sacs d'or, jeter à profusion leurs billets de banque et leurs valeurs ; les dames vendre leurs bijoux ; les hommes oublier leurs navires en partance et leurs

cargaisons, pour presser l'établissement de l'Université catholique? N'y avait-il pas là de quoi faire violence au ciel même? et la Flandre n'a-t-elle pas mérité d'être dotée la première d'un de ces foyers de lumière chrétienne, que Dieu prédestine peut-être à éclairer les ténèbres de la fin du monde et ses derniers malheurs!

A Paris, les choses sont loin d'être aussi avancées, quoique les ressources soient grandes et les initiateurs non moins fervents. L'Université catholique manque de local et fonctionne provisoirement dans l'ancienne école des carmes. La faculté de médecine n'est pas constituée et la liste des chaires est loin d'être complète dans les autres facultés.

Là, comme à Lille, des maîtres remarquables ont été recrutés. les élèves ont été tout de suite suffisamment nombreux et les résultats acquis très-appreciables. Avec des protecteurs tels que l'illustre cardinal Guibert et son éminent coadjuteur, avec des célébrités telles que celles qui se sont vouées déjà à l'Université. et les ressources incomparables de Paris où se centralisent et aboutissent toutes les œuvres de la France, le succès final n'est pas douteux.

Je sais bien que plusieurs prédisent un autre sort à l'Université naissante d'Angers et accusent bonnement l'infatigable prélat qui en est le promoteur d'avoir tenté la Providence... Cela n'empêche pas qu'un palais a été élevé à l'enseignement catholique, qui fonctionne déjà très-convenablement dans plusieurs de ses facultés et qui a un incontestable avenir du côté de l'Ouest et de la Bretagne.

A Poitiers, un très bel édifice a été construit aussi, attendant à un séminaire monumental, où des religieux de la compagnie de Jésus, s'étant distingués pour la plupart dans les premières chaires de Rome et de la chrétienté, enseignent à un personnel encore peu nombreux les diverses branches de la science sacrée. Il n'y a là que deux facultés, la théologie et le droit canon : mais il faut mettre en ligne de compte les grâces de l'avenir, la compétence exceptionnelle des professeurs, et le prestige incomparable de l'évêque.

Il n'y a qu'une ébauche à Lyon et qu'un projet à Toulouse : mais l'un et l'autre appuyés de souscriptions déjà abondantes et par les efforts unanimes de tout l'épiscopat. Nombre de bons esprits ont critiqué et critiquent encore cette décentralisation et trouvent, avec quelque raison, qu'il y a déjà trop de foyers universitaires. Mais les plus grands dangers ne sont pas là : ils viennent de l'Etat jaloux et de la Révolution furieuse. L'un et l'autre se préparent à confisquer nos libertés, nouant la corde d'abord, quitte à interroger ensuite le pendu.

Si de là, nous passons à l'enseignement dit secondaire, nous voyons

le clergé régulier et séculier en possession des plus beaux résultats depuis la loi bienfaisante dont l'Assemblée nationale a doté la France. Les collèges des jésuites surtout, sont nombreux, florissants et font une salubre concurrence à l'enseignement des lycées. Le collège de l'Immaculée-Conception, à Vaugirard, encore si récent, celui de Saint-Ignace qui n'est que d'hier, sont aussi beaux que les anciennes institutions de Paris; et l'école préparatoire de la rue Lhomond, fait entrer tous les ans, à la Polytechnique et à Saint-Cyr, un nombre considérable de ses élèves. En province, c'est la même chose. Toutes les grandes villes ont leurs pensionnats religieux à côté desquels les lycées dépérissent et s'étiolent. Et l'argent même dont l'Etat ne cesse de bourrer ces derniers et les bourses gratuites innombrables qu'il y fonde, ne suffisent pas partout à galvaniser ces cadavres.

Il ne faudrait pas connaître le jésuite et le professeur laïque pour en être étonné. Tandis que ce dernier n'est qu'un pur mercenaire, dépaysé de sa propre famille, peu disposé à se sacrifier à des enfants autres que les siens, et qu'autour de lui, quand il est en fonctions, l'ennui suinte comme l'humidité glacée aux parois d'une cave, le jésuite est alerte, dégagé de soucis extérieurs, dévoué par vocation et trempé comme une jeune épée dans le mépris de la vie matérielle : et cela est vrai, à divers degrés, des dominicains, des oratoriens et des prêtres séculiers qui, avec l'agrément et sous l'autorité des évêques, ont fondé des établissements d'instruction secondaire, auxquels la confiance des familles n'est pas près de faire défaut.

Tant vaut le maître, tant vaut l'école, et les instituteurs qui ne voient dans la pédagogie qu'une besogne rebutante, ne feront jamais que de médiocres élèves, tandis que ceux qui aiment leur métier, qui sentent qu'ils remportent une victoire toutes les fois qu'ils fécondent les facultés natives de l'enfant, qui en un mot ont *le feu sacré*, obtiennent de leurs disciples de véritables tours de force. C'est ce qu'il est facile constater également à propos de l'enseignement primaire, à commencer par les salles d'asile. Or les salles d'asile sont une création éminemment religieuse, ou — comme on dit aujourd'hui, — éminemment congréganiste.

Sans doute, l'enfant ne pouvant y séjourner que de deux à six ans, l'instruction qu'il y reçoit est fort embryonnaire. La religieuse lui apprend à démêler un peu l'écheveau de ses pensées, elle attire son attention sur les objets usuels, elle l'initie aux premiers principes de la lecture et de l'écriture. Par la gymnastique cadencée qu'elle lui impose, elle l'amuse, rythme ses gestes et développe ses mouvements; par les vers puérils qu'elle lui fait chanter sur des airs connus, elle met dans sa petite tête des vocables dont il

demande l'explication, des préceptes de morale et d'hygiène quotidienne ; ne ferait-elle que le retenir et l'empêcher de courir les rues, elle lui rend un service signalé.

“ Rien ne me semble plus divertissant et à la fois plus édifiant, écrit un grave publiciste, que de voir ces bambins rangés à la file, les mains sur les épaules les uns des autres, marchant en mesure et chantant sur l'air des *Alsaciennes* : *Nous nettoierons nos chaussures et nous laverons nos mains !* Parfois lorsqu'on renifle trop fréquemment la maîtresse interrompt la leçon et commande : “ *Mouchez-vous !* ” Alors tous à la fois, ils tirent de leur poche une loque informe et se mouchent avec un ensemble extraordinaire, puis ils se mettent à crier de plus belle leur : *ba, be, bi, bo, bu !* Il faut être là, quand ils arrivent de la maison paternelle, le petit panier au bras, la main fouettée par le froid du matin. La sœur directrice, la sœur sous-maîtresse et une bonne les reçoivent, les mènent près d'un grand lavoir de marbre, pour leur donner des soins de propreté dont ils n'ont que trop souvent besoin. Lorsqu'un enfant vient à l'asile, propre, débarbouillé, peigné, il affirme par ce seul fait la moralité de sa famille. Mais quelle est la maîtresse laïque qui consentirait à retirer ses manchettes de dentelle pour vaquer à de tels soins ! ”

Si de là nous passons à l'instruction primaire proprement dite, je dois dire que, tant à Paris qu'en province, il ne se voit rien de comparable aux écoles tenues par les sœurs. Sans doute, la femme, quelle qu'elle soit, apporte en naissant des facultés pédagogiques bien supérieures à celle de l'homme. Chez elle, c'est comme un instinct que tout concourt à développer : sa mission naturelle et ses goûts. Pendant que le petit garçon casse le nez de son pantin et lui ouvre le ventre pour voir “ ce qu'il y a dedans, ” la petite fille dorlotte sa poupée, la couche, la soigne, la gronde, l'instruit et bien souvent lui fait une morale dont elle-même aurait besoin. Mais que ne vaudra pas l'état religieux, pour diriger, féconder et fixer ces aptitudes !

“ Lorsque l'on pénètre dans une école de filles, écrivait naguère un éminent protestant, que l'on voit les escaliers cirés, les vitres bien transparentes, les tables très nettes, il est inutile de demander si l'on est chez des congréganistes ou des laïques : on est dans une maison dirigée par les sœurs. Elles n'ont pas d'autre coquetterie, mais elles savent la pousser jusqu'aux extrêmes limites du possible ; la classe est moins morose, les cuivres reluisent, des rideaux éclatants de blancheur tombent le long des fenêtres, chaque encrier est entouré d'une rondelle de drap qui épargne bien des taches au pupitre ; à la place d'honneur s'élève une statuette de la Vierge entouronnée de fleurs en clinquant. Elles sont charmantes avec

les enfants, ces saintes filles, et s'en font adorer, ce qui rend le travail singulièrement facile. Alertes et fort jeunes pour la plupart, assez fières de la bonne tenue des salles, elles vont et viennent à travers les bancs avec une prestesse élégante que leur gros vêtement de laine n'alourdit pas, donnant un conseil, corrigeant une faute, souriant dans la pâleur profonde de leur visage, où se lisent avec la sérénité d'une âme appuyée sur des réalités inébranlables, la patience affectueuse et le dévouement consacré."

A la campagne la popularité des sœurs est encore plus grande, si c'est possible. Sur tous les points du territoire, ces ruches laborieuses de l'enseignement chrétien ont essaimé leurs abeilles. Regardez non loin de l'église de paroisse cette maison blanche et neuve, surmontée de son petit clocher qui porte la croix dans les airs : Voyez arriver ces groupes de petites paysannes matinales, qui ne sortent ensuite que le soir, alors que la brume nocturne commence à monter des eaux et des bois... c'est la maison, c'est la famille spirituelle de ces femmes que le peuple appelle avec raison : *Mes sœurs, mes bonnes sœurs, mes chères sœurs* : c'est la pacifique conquête que la Révolution nous envie.

Je serais trop long, si je voulais vous décrire le magnifique essor des vocations religieuses enseignantes depuis 1850. C'est une sève admirable, inépuisable, universelle, comparable à l'efflorescence des ordres religieux masculins au moyen âge, et, peut-être, vos lecteurs n'ont-ils pas oublié complètement le tableau, que je traçais naguère en ce recueil, d'une maison mère de religieuses.

Il y en aurait un autre à faire sur les grands pensionnats, que la confiance toujours plus grande des familles riches les a pressées d'établir, et dont les principaux revendiquent avec un légitime orgueil une existence et des titres presque séculaires. Telles l'admirable maison dite *Des Oiseaux*, dans le faubourg Saint-Germain, et le pensionnat à peine moins célèbre des dames du Sacré Cœur, dans la rue de Varennes. Toutes nos petites princesses, duchesses, marquises, comtesses et vicomtesses à venir, toutes les femmes de nos futurs grands hommes, toutes les étoiles de nos futurs salons officiels, sont là, la taille serrée dans une robe noire sans ornements et les cheveux emprisonnés dans une résille austère. Plaise à Dieu qu'elles gardent longtemps le souvenir des enseignements qu'elles y reçoivent et des exemples qui leur sont donnés ! Et heureuses, celles qui reviendront à ces grilles pour revoir les mères de leur enfance et retrouver près d'elles, avec des avis et des reproches également salutaires, des souvenirs et des témoins de leurs anciennes résolutions !

Et pourtant, si belle que soit l'œuvre des congrégations religieuses de femmes, elle n'est pas comparable, comme mérite, à

celle de nos frères. C'est qu'elle ne l'égale pas non plus en difficultés. Les enfants masculins de nos villes et de nos faubourgs sont devenus d'une précocité qui stupéfie ceux-là même qui leur ont donné l'exemple du vice : et l'autorité de la mère est si vite usée sur ces petits rebelles, et le père est si souvent absent de la maison, que c'est une seconde éducation et comme une refonte générale qui échoit au maître à qui l'on amène ces enfants. Ce serait peu de détruire : il s'agit surtout de réformer.

Certes, les instituteurs laïques sont incontestablement dignes de leurs fonctions, en ce qui concerne les matières à enseigner et la pédagogie proprement dite : L'Etat a tout fait pour les mettre à la hauteur de cette tâche déjà sacrée ; mais pour l'éducation et la réforme morale et religieuse des enfants, les frères ont sur eux des avantages que la mauvaise foi seule ou l'ignorance peuvent contester.

Malheureusement pour les maîtres laïques et pour les puissants patrons qui leur veulent absolument assurer la supériorité scolaire, l'élève étant dans de meilleures conditions morales, se trouve bientôt et par lui-même dans de meilleures conditions intellectuelles. Et c'est ainsi que les classes des frères sont devenues non-seulement nombreuses, mais superbes, brillantes d'émulation et d'entrain, et enlèvent, dans tous les concours sérieusement impartiaux, les premières palmes aux élèves des maisons laïques. Et quels palais que leurs pensionnats élevés sans le concours ou plutôt en dépit du mauvais vouloir et des tracasseries de l'Etat ! Quelle discipline ! quelle aisance d'administration ! quelles ressources de professeurs et de matériel classique et scientifique ! Quel bonheur de méthodes pédagogiques et quels résultats d'enseignement !

Voilà, chers Canadiens, ce que les radicaux nous envient, et ils devraient bien être assez sincères pour le dire ; mais vous savez qu'en certaines causes célèbres, la vérité est précisément ce qu'on ne dit pas. Les avocats n'en sont que plus à leur aise. Mais le bon sens public sait biffer d'un mot toute leur plaidorie, et c'est ce qui arrivera, j'espère, dans le grand procès inique auquel la Révolution va nous faire assister. Ne sait-on pas déjà que nos adversaires les plus échevelés envoient leur fils aîné chez les jésuites, leurs filles chez les sœurs et le "petit dernier" chez les frères ? et les républicains ne tremblent-ils pas eux-mêmes à deux pas de la digue qu'ils parlent d'ouvrir ! Daigne le ciel les empêcher de voir passer, par là, le peu qui leur reste d'autorité sur leurs enfants, de sécurité pour leur vieillesse !

Paris, 1^{er} décembre 1878.

TH. BARROT.
60

CHRONIQUE

Le marquis de Lorn, nouveau gouverneur général du Canada, et S. A. R. la princesse Louise, sa femme, arrivés en rade d'Halifax dans la soirée du 23 novembre, ont débarqué le surlendemain, lundi 25, vers deux heures de l'après-midi, au milieu des salves de l'artillerie et des acclamations enthousiastes de la population. Ils ont été reçus à terre par le général MacDougal, faisant fonction de gouverneur général depuis le départ de lord Dufferin, l'amiral Inglefield, le lieutenant gouverneur Archibald, le duc d'Edimbourg, frère de la marquise, les ministres fédéraux et beaucoup de hauts fonctionnaires civils et militaires. Immédiatement après la réception, le cortège, formé par la milice et les troupes régulières, s'est rendu au palais de l'assemblée législative de la province, où le marquis de Lorn a pris possession du gouvernement, après avoir prêté serment de fidélité pour sa charge entre les mains du "juge en chef."

Le maire d'Halifax, précédant le Corps de Ville, a souhaité la bienvenue au marquis et à la princesse. Répondant en son nom et au nom de Son Atesse Royale, le marquis a remercié le maire par quelques paroles bienveillantes auxquelles il a ajouté l'assurance que les intérêts du pays seraient l'objet de sa constante sollicitude.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège a pris, à travers les rues pavoisées et les arcs de triomphe, la route de l'Amirauté où avaient été préparés les appartements de Son Excellence. Le soir il y a eu de brillantes illuminations et une retraite aux flambeaux. L'ensemble de la réception a été magnifique.

En se rendant d'Halifax à Ottawa le gouverneur général a fait séjour à Montréal, du 29 novembre au 2 décembre. Sur tout le parcours, les populations se sont portées aux abords du chemin de fer pour saluer Son Excellence au passage. Mais aux stations où

le train a fait arrêt, il y a eu présentation des autorités locales et compliments. Le gouverneur général a répondu de la meilleure grâce du monde, rendant compliments pour compliments, assurances de dévouement pour assurances de fidélité ; et, à plusieurs reprises, il a hautement loué la fidélité des Canadiens-Français, professant que la couronne d'Angleterre n'a pas de sujets plus loyaux dans toute l'étendue de ses domaines.

A l'arrivée à Montréal, Son Excellence et Son Altesse Royale ont été reçues à la gare par le maire à la tête du Corps de Ville. Le maire, *dit-on*, a lu un compliment auquel Son Excellence aurait répliqué d'une manière très affable ; puis seraient venues les présentations accompagnées de l'inévitable *shaking of the hand*, pratique très flatteuse pour ceux qui palpent une main qu'ils ne s'attendaient guère à toucher, mais passant de mode même chez les Yankees, ces grands prôneurs de l'égalité humaine, à la condition que chacun d'eux se prise au dessus de ses voisins.

L'espèce d'appentis, décoré du pseudonyme de *gare*, sous lequel ont eu lieu la réception et les présentations, avait, *paraît-il*, été accommodé de festons de verdure et d'oripeaux bizarres pour dissimuler, chose surhumaine, la sordidité du local. Nous parlons du local sordide en connaissance de cause, mais de l'accommodage seulement par ouï-dire, la *Revue canadienne* n'ayant point été invitée à envoyer un représentant à la réception ; mais de ceux-ci à celle-là, il y en avait bien assez d'ailleurs, et même trop, peut-être. Toutefois, si notre *reporter* amateur, qui a vu les oripeaux, ne nous était bien connu pour un homme de goût très à même de juger et de bien juger, nous craindrions de nous ranger à son avis, quoiqu'il soit conforme à celui du *reporter* officiel du *New York Herald*, le coq faisant doré de la presse. Ce n'est pas à dire, malgré cela, que nous doutons du bon accord de la rétine avec la prunelle des *reporters* qui ont raconté merveilles des décorations de la gare ; mais leurs louanges pourraient bien ne pas être tout à fait désintéressées. Il y aurait de l'ingratitude, en effet, à refuser le séné à celui qui vous a passé la rhubarbe : une politesse en vaut une autre.

Tenue courtoisement à la porte de l'enceinte privilégiée la *Revue canadienne* ignore donc ce qui s'y est passé et comment cela s'est passé ; aussi ouvre-t-elle son récit au moment où elle a pu, comme tout le monde, voir le cortège pelotonnant dans la rue.

L'itinéraire avait été tracé comme suit : rues Saint-Joseph et Saint-Bonaventure, square Victoria, Beaver Hall, rue Dorchester jusqu'à l'hôtel Windsor. La milice était échelonnée de place en place sur ce parcours, bloqué, pour le reste, par une foule com-

pacte bravant la boue dans laquelle on entrait jusqu'à la cheville, bien que, par une précaution municipale des plus intelligentes, les chaussées eussent été raclées vingt-quatre heures d'avance, au lieu d'attendre jusqu'à la matinée même.

Voilà le cortège : deux ou trois voitures contenant des officiers de la maison de Son Excellence, mènent la tête ; puis viennent deux cavaliers, le mousqueton sur la cuisse, suivis d'une tourbe qui roule plutôt qu'elle ne marche ; derrière, chevauche à la débandage un détachement de cavalerie. Cette tourbe, roulante et hurlante, tirait à bras la voiture dans laquelle se trouvaient Son Excellence et Son Altesse Royale. Les spectateurs, dans l'ignorance qu'il y avait eu changement d'attelage, cherchaient en vain l'équipage princier au milieu du tohu-bohu de véhicules s'avancant dans "un beau désordre" qui n'était point l'effet de l'art ni de l'étiquette. Que de braves gens ont été désappointés ! Son Excellence et Son Altesse Royale, enveloppées de la "garde du corps" dont elles ne désiraient probablement pas le service, étaient passées sous le nez de ces braves gens sans qu'ils s'en doutassent !

Cependant il ne faut pas être trop sévère : la critique est aisée, mais l'art de l'étiquette est difficile. Aussi, lorsque les difficultés sont levées par l'enthousiasme, est-il bon de ne pas y regarder de trop près, car c'est autant de sauvé pour le savoir-vivre de ceux qui n'ont pas su maintenir ou garder l'ordre des préséances. Malgré cette circonstance atténuante, le maire était un peu trop éloigné de ses hôtes, et un peu bien solitaire dans sa voiture où il n'avait que sa chaîne d'or pour toute compagnie. En sa solitude, il avait l'air morose le premier magistrat de la ville de Montréal. Craignait-il que la calèche de Son Excellence et de Son Altesse Royale ne fût versée dans l'ornière par son attelage indompté ? Supputait-il avec amertume les sommes insensées qu'il en coûterait à la caisse municipale, si le conseil se passait le caprice de fournir aux habitants de belle et bonne eau claire à la place du mélange bourbeux qu'il leur faut ingurgiter, au prix d'une grosse redevance, sous peine de mourir de la pépie, mais avec la perspective d'avoir le calcul ? Un *reporter* même du *Witness* n'aurait pu pénétrer ce secret. Mais, pour le sûr, le maire ne pensait pas en ce moment aux habitants de Chicago et de Saint-Louis, qui, paraît-il, sont si heureux de boire de l'eau croupie, que les habitants de Montréal doivent, pour leur part, se féliciter d'avaler du sablon. Cette pensée consolante eut fait filtrer un sourire entre les lèvres du maire loin de troubler sa physionomie.

Le canon tonne : le cortège arrive à l'hôtel Windsor ; les tambours battent aux champs : Son Excellence et Son Altesse Royale

descendent de voiture ; le clairon retentit : la milice se forme en colonnes pour défilér sous le balcon princier. La foule se précipite vers l'hôtel afin de voir de loin les hauts personnages qu'elle n'a pu voir de près. Là, comme ailleurs, beaucoup d'appelés et peu d'élus ; mais en général on fait contre mauvaise fortune bon cœur, et l'on s'en retourne parcourir les rues par où le cortège est passé.

En descendant la rue Dorchester, on voyait un arc de triomphe crénelé figurant l'entrée d'un château fort. La charpente était couverte de verdure sur laquelle se détachaient des écussons armoriés et d'autres portant des devises. L'ensemble produisait un bon effet, mais un peu plus d'élévation n'eût pas nui. Tout le long de la rue, autant de maisons autant de drapeaux, quand il n'y en avait qu'un ; puis des branches, des guirlandes, des cartouches dorés, argentés, portant des inscriptions ou des emblèmes.

A l'intersection de la rue Dorchester et de Beaver Hall, s'élevait un second arc de triomphe orné de verdure et de faisceaux de "raquettes." Lors du passage du cortège princier, les membres d'une association de "coureurs en raquettes," affublés d'un accoutrement sans doute commode pour la course, mais en revanche très singulier, étaient, les uns, étagés sur les côtés, les autres, groupés sur le sommet de cet arc de triomphe, s'essayant à des poses plastiques.

La façade des maisons de Beaver Hall était couverte à profusion de tentures, de guirlandes, de devises et de drapeaux. Vers le milieu de la rampe, au chevet d'un temple, on avait élevé un amphithéâtre pour placer un chœur de jeunes filles, dont l'une devait, entre deux strophes d'une ode, complimenter Son Excellence, tandis qu'une autre jeune fille offrirait à Son Altesse Royale un magnifique bouquet. Mais cette partie du programme n'a pu être exécutée que très incomplètement, l'attelage bipède de la calèche princière, pour donner la preuve de l'élasticité de ses jarrets, ayant, sans s'arrêter, monté au grand trot la côte de Beaver Hall. Triste sort d'une belle ode, dit-on ; triste fin de belles fleurs, dit-on encore, car elles venaient de Boston. Ces deux *on dit* sous toute réserve : l'un et l'autre pourraient être mensongers.

De ce temple passant par le square Victoria, la rue Saint-Bonaventure et la rue Saint-Joseph jusqu'à la gare, on remarquait la même profusion de décorations. Tout cela était-il de plus ou de moins bon goût ? peu importe, par la raison que chacun avait fait de son mieux. Et si le programme officiel, arrêté d'avance, eût correspondu aux démonstrations spontanées et universelles de la population, la réception de Son Excellence et de Son Altesse

Royale eût été magnifique, comme à Halifax, au lieu de pécher contre le décorum par l'ensemble et par les détails.

La journée s'est terminée par des illuminations qui ont été générales et suffisamment brillantes quoique contrariées par le vent. Dans cette seconde partie de la fête, comme dans la première, la palme revient encore aux particuliers, quel qu'ait été le nombre des becs de gaz allumés par la municipalité, les banques, les compagnies d'assurance et autres. La mairie et plusieurs grands édifices étaient partiellement flamboyants; mais les cordons de feu et les emblèmes lumineux sentaient la commande; fonctions et clientèle obligent. Les illuminations des particuliers témoignaient, au contraire, tant par l'universalité que par la variété, du désir de bien faire, et l'on avait bien réussi dans la plupart des maisons.

Un *reporter* lyrique du *Witness* a fait un inventaire des jets de flamme et des lumignons; il a même vu des lanternes, des lumières électriques et des feux de Bengale, là où il aurait pu y en avoir, mais où il n'y en avait pas. Venant de la rue Saint-Jacques et remontant la rue Bleury, ce *reporter* a additionné, jusqu'à la rue Dorchester, à droite et gauche, plus de lanternes que de bon compte. Mais rendu au carrefour de cette rue, il lui est sans doute tombé un jésuite à cheval sur le nez, car il n'a pas vu que la maison des RR. Pères était illuminée *a giorno* de bas en haut, et que leurs lampions brûlaient, tout aussi loyalement que ceux du *Witness*, en l'honneur du marquis de Lorn et de la princesse Louise.

Pendant que la foule, attirée par le spectacle, un peu bien rare à Montréal, d'une illumination générale, se pressait dans les rues, on dansait à l'hôtel Windsor; c'était la fête patronale des Ecossais. Le marquis et la princesse, rentrés d'une promenade en ville, ont ouvert le bal qui s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Le lendemain pendant la matinée Son Excellence a donné audience à diverses corporations, en attendant la présentation générale qui a eu lieu le soir. Dans l'après-midi, le gouverneur général et S. A. R. la princesse Louise sont allés, avec escorte militaire, faire une visite au couvent de Villa Maria où ils ont été reçus par Mgr l'évêque de Montréal et les religieuses qui dirigent ce pensionnat. A en juger par les félicitations pleines d'amabilité et de délicatesse que Son Excellence a adressées aux élèves et à leurs maîtresses, cette réception a été fort belle et fort agréable. D'ailleurs, en prenant congé le marquis a donné une preuve de haute satisfaction, car il a gracieusement demandé, en son nom et au nom de la princesse, la permission de venir une autre fois visiter le parterre où ils venaient de voir tant de jolies fleurs qui font le plus grand honneur aux mains qui les cultivent.

A leur retour de Villa Maria, le marquis et la princesse se sont rendus à l'université Mac Gill, où ils ont été reçus par le corps enseignant des diverses facultés et par les étudiants. Un peu avant la sortie des visiteurs princiers, MM. les étudiants sont venus se ranger en files dans l'avenue qui aboutit à la rue Sherbrooke et tout près de la barrière qui ouvre sur cette rue. MM. les étudiants de l'université Mac Gill devaient, à juste titre, être joyeux de la visite qu'ils avaient reçue, mais ils auraient pu, en attendant le passage du gouverneur général et de sa royale compagne, manifester leur joie d'une manière plus *doctorale*, en avance d'hoirie sur leur bonnet de docteur lequel commande une certaine gravité dans la tenue dès le jour où on le cherche. *The boys are noisy*, disait-on. De fait, MM. les étudiants, ne leur en déplaît, étaient bruyants, pour ne rien dire de plus.

Enfin la soirée étant venue, la présentation générale a eu lieu dans les salons de l'hôtel Windsor. L'étiquette prescrite pour cette cérémonie exigeait la "grande tenue" pour les hommes, la "robe décolletée sans traîne" pour les femmes. La "robe fermant au cou" était strictement bannie. Cependant les femmes qui faisaient savoir à l'aide de camp de service, par une attestation de médecin, et ensuite aux curieux, par leurs flanelles de santé trop clairement indiquées, qu'elles étaient rachitiques, anémiques, phthisiques, asthmatiques, ou rhumatisantes, étaient, admises avec un "corsage coupé carrément."

Cette étiquette était doublement fâcheuse en ce qu'elle contraignait les femmes, celles-ci, à déchirer le voile de l'alcôve chaste et discrète et à mettre en évidence ce dont la vue ne doit jamais offusquer Tartufe au point qu'il tire son mouchoir de poche; celles-là, à révéler un secret qui doit rester entre elles et la faculté. Aussi la tentative de parquer officiellement et ostensiblement la partie féminine de la société canadienne en deux catégories, les favorisées et les affligées de la nature, a-t-elle été accueillie par un murmure général, sinon unanime. On pourrait, en outre, pour expliquer ce murmure, mais cela a déjà été fait, rappeler la "civilité chrétienne, puérile et honnête," laquelle n'a pas encore perdu tous ses droits malgré l'"avancement" de la civilisation, et les lois de l'hygiène qui prescrivent impérieusement au sexe faible et au sexe fort de se préserver avec soin du jeu des vents coulis, dont la moindre trahison est de donner un coryza, le torticolis ou un lumbago. C'est pourquoi, il faut l'espérer, une pareille tentative ne se renouvellera pas.

Le 1^{er} décembre à dix heures du matin, Son Excellence le gouverneur général et S. A. R. la princesse Louise ont quitté Montréal

pour Ottawa, sous une pluie battante qui ne tombait pas avec moins d'abondance à leur arrivée dans la capitale fédérale. Malgré le mauvais temps plus de 4,000 personnes attendaient aux abords de la gare ; lorsque le train a paru les acclamations de la foule se sont fait entendre avec tant d'ensemble que leur bruit a couvert celui de l'artillerie. Son Excellence, donnant la main à la princesse Louise, s'est avancée sur le palier de son wagon, où se tenait le maire d'Ottawa qui a lu le compliment de bienvenue obligatoire, auquel le gouverneur général a répondu conformément à l'usage.

Au sortir de la gare le marquis et la princesse ont été conduits à Rideau Hall, d'où, après quelques instants de repos, ils se sont rendus dans la salle du sénat pour recevoir les félicitations de plusieurs corporations. Cette cérémonie, qui a été très belle, a duré plus de deux heures. Quant aux illuminations et à une retraite aux flambeaux qui avaient été projetées pour le soir, on a dû les renvoyer à la semaine suivante par suite du mauvais temps.

* * *

“ Le marquis de Lorn était déjà venu au Canada et aux Etats Unis, en 1867, mais en simple touriste ; il a écrit une agréable narration de son voyage pendant lequel il se fit beaucoup d'amis. Il fut tour à tour l'hôte d'Emerson, de Longfellow et de Sumner dont il a parlé avec éloge dans son livre.

“ Le nom de la princesse Louise est très populaire en Angleterre, où il est attaché à plusieurs œuvres de charité qu'elle a protégées ou créées. Parmi ces dernières il faut citer les écoles de “ travaux à l'aiguille ” à South Kinsington et l'hôpital des enfants malades, ouvert en 1874.

“ La princesse Louise est artiste : la musique, le dessin, la peinture et la sculpture sont des arts qu'elle cultive avec talent.

—Comment s'y prendra la marquise de Lorn pour vivre loin de ses œuvres de charité ? disait l'autre jour une de ses amies en notre présence.

—Oh ! répondit une autre amie, la princesse Louise ne séjournera pas longtemps au Canada avant de créer quelque œuvre de charité et, soyez-en sûre elle donnera aux choses une impulsion irrésistible.

“ Ce sont là “ des échos de la maison, ” dit le *Harper's Bazar* du 21 décembre dans une correspondance de Londres, et nous espérons que la prédiction s'accomplira.”

Nous aussi nous espérons que cette prédiction s'accomplira : nous espérons que le marquis de Lorn et S. A. R. la princesse Louise donneront, l'un aux œuvres utiles à la prospérité du Canada, l'autre aux œuvres de charité qui rehaussent l'éclat des vertus royales, une impulsion irrésistible.

Exprimer cet espoir avec confiance, voilà notre manière de souhaiter la bienvenue à S. Exc. le gouverneur général et S. A. R. la princesse Louise ; nous pensons que cette manière n'est pas la moins convenable.

A. DE B.

LE CORPS DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

Le corps de saint François-Xavier a été exposé à la vénération publique, le 2 décembre, dans la cathédrale de Goa. Un grand nombre de catholiques s'étaient rendus des diverses parties du monde pour assister à cette cérémonie.

La nouvelle ville de Goa, — *Villa-Nova de Goa*, — capitale des quelques possessions que les Portugais ont conservées dans l'Inde, est bâtie sur une île située à l'embouchure du Mandava, à environ 625 kilomètres de Bombay. Saint François-Xavier avait été inhumé, le 15 mars 1554, dans l'ancienne ville de Goa, mais le corps du saint et le magnifique monument représentant des épisodes de sa vie, sous lequel il est placé, ont été transférés dans la cathédrale de la nouvelle ville.

Le corps de saint François-Xavier n'avait pas été exposé en public depuis son exhumation en 1859. Un voyageur protestant a décrit, dans les termes suivants, l'état de conservation miraculeux dans lequel se trouvait le corps du saint à cette époque, c'est-à-dire trois siècles après sa mort. " J'ai, rapporte le voyageur protestant, trouvé le corps dans son cercueil d'argent décoré des plus riches ciselures ; le cercueil était ouvert, mais placé dans une châsse de cristal, au pied de l'autel. La partie antérieure de cette châsse, faite d'un panneau de cristal d'une seule pièce, s'ouvrait comme une porte. Un aide de camp en apporta la clef solidement attachée à son poignet par une chaîne d'or. Le panneau ayant été ouvert, le cercueil fut tiré hors de la châsse sur des roulettes. Je m'agenouillai à côté afin de voir le corps de plus près. C'était celui d'un

homme d'une quarantaine d'années, plutôt au dessous qu'au dessus de la taille moyenne, et dans le plus parfait état de conservation. La structure était celle d'une personne de complexion délicate; la physionomie portait l'empreinte de la sainteté, du calme et de la paix. De fait, elle avait une expression d'amour ineffable qui était véritablement charmante."

UNE LETTRE DE MGR LE COMTE DE CHAMBORD.

Mgr le comte de Chambord est un des hommes, si rares aujourd'hui, qui écrivent encore la langue française en lui conservant son ancienne noblesse et son ancienne pureté. Tout le monde a lu les lettres admirables où le prince a toujours su exprimer les plus nobles sentiments dans le plus noble langage. La lettre qu'il a adressée dernièrement à M. le comte de Mun, à l'occasion de son "invalidation," est, à ce double point de vue, au-dessus de tous les commentaires. L'opinion publique l'a saluée comme l'expression d'un caractère inébranlable, franc et désintéressé.

Cette lettre se termine par un de ces mots qui restent dans les mémoires et qui vont au cœur. Mgr le comte de Chambord qui a dit : "Je ne serai jamais le roi de la Révolution !" lorsqu'il n'avait qu'à étendre la main pour prendre la couronne, qui a dit plus tard : "La parole est à la France et l'heure est à Dieu !" indique aujourd'hui en ces termes le secret du salut de la France : "Il faut que Dieu y rentre en maître, pour que j'y puisse rentrer en roi !"

Ce mot est noble et fier devant les hommes parce qu'il est humble devant le maître suprême des peuples et des rois.

A. DE B.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

SOUVENIR DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DES ÉLÈVES DU SÉMINAIRE DE ST. HYACINTHE, LES 25 ET 26 JUIN 1878.—St. Hyacinthe, des presses du “ Courrier ”, 1878.

Cette brochure contient le compte-rendu détaillé de ce qui s'est passé à la réunion des élèves du collège de St. Hyacinthe, au mois de juin dernier. Pour tous ceux qui ont eu le bonheur de prendre part à cette belle fête ce livre sera en effet un *souvenir* cher et précieux. . . . *Olim meminisse juvabit*. Mais par les matières qu'il contient, cet ouvrage se recommande aussi à la faveur de tous les amis de l'éducation, et l'on peut dire, de tout le monde, car tout le monde dans notre pays doit s'intéresser à ce qui concerne l'éducation. C'est ainsi qu'on lira avec plaisir et profit les “ Souvenirs historiques du collège, ” donnés sous forme d'entretien à la séance d'ouverture. Dire que ce travail est dû à la plume de Monseigneur Raymond, c'est en dire le mérite. Cette histoire nous fait connaître les motifs élevés et désintéressés qui inspirèrent au vénérable M. Girouard la pensée de fonder ce collège, et le zèle ardent et persévérant qui lui fit trouver les moyens de mettre ce projet à exécution. M. Girouard eut de dignes successeurs pour continuer son œuvre. Le dévouement et la générosité qui avaient fondé le collège ne lui firent pas défaut dans la suite, et lui assurèrent bientôt une destinée prospère. L'auteur distingué de cette histoire n'a eu garde d'omettre ces anecdotes *collégiales*, qui sont passées à l'état de légendes, et qui se transmettent de génération en génération pour l'édification ou l'amusement de la postérité.

Parmi les discours prononcés à cette réunion, et qui sont rapportés au long dans ce compte-rendu, nous remarquons celui que Monseigneur Taché, archevêque de St. Boniface, a prononcé, en présentant les cadeaux offerts au séminaire par les anciens élèves. Ce discours renferme un bel éloge du fondateur et des professeurs du collège, et un aperçu frappant des avantages que cette institution a procurés au pays.

Nous remarquons encore la “ réponse de Monseigneur Raymond aux anciens élèves, ” et qui est l'expression la plus délicate et la plus tendre de l'affection que nos maîtres nous conservent dans leur cœur : “ le dis-

cours de l'honorable juge Bourgeois," qui a si hautement et si énergiquement proclamé la supériorité de l'éducation donnée dans nos séminaires sur l'enseignement donné dans les institutions laïques ; et enfin, la réponse du révérend M. O'Donnell, curé de Saint Denis, redisant, dans un noble et poétique langage, les sentiments de vénération et d'attachement que les élèves du collège de Saint Hyacinthe conservent pour leur *Alma mater*.

M. O'Donnell a expliqué ce qui fait la force de nos institutions catholiques. " Un jour, dit-il, la science demandait un point d'appui pour soulever le monde... Ce point d'appui qui lui manquait, c'est le sacrifice de soi tout entier, et toujours au service de la science et de la religion, c'est le dévouement sans relâche, sans réserve, et souvent sans le retour si naturellement réclamé par le cœur qui se donne.

" Vous le trouverez dans toutes les institutions d'éducation comme celles-ci. Il s'alimente tous les jours auprès de l'autel où le sacrifice appelle le sacrifice, et où le don de soi n'est que le faible retour provoqué par le don d'un Dieu."

Ce discours devait terminer la fête ; on y sent l'impression mélancolique qui saisit le cœur à la fin d'un beau jour. Quelques instants encore, et il ne restera plus de notre bonheur qu'un souvenir. Mais ce souvenir sera ineffaçable : " Quelles que soient la nature et la mesure des jours que la Providence nous réserve, cette fête sera pour nous ce qu'est au vase le parfum dont il fut embaumé.

" You may break, you may ruin the vase if you will,
" The scent of the roses will hang round it still."

COMPTE RENDU DES FÊTES DE LA RÉUNION DES ANCIENS
ÉLÈVES DU COLLÈGE DE JOLIETTE, les 12 et 13 JUIN 1878.
Publié dans la " Voix de l'écolier " 1er novembre 1878.

Comme la précédente, cette brochure se recommande à tous les amis de l'éducation et elle fait connaître d'une manière on ne peut plus avantageuse l'institution fondée par l'honorable Barthélemy Joliette. Les discours que renferme cette brochure sont certainement remarquables et nous applaudissons à l'idée qu'on a eue de les publier.

BORROWED AND STOLEN FEATHERS, or a glance through M. J. M. Lemoine's latest work "*The chronicles of the St. Lawrence*," par J. P. TARDIVEL. Québec 1878.

L'auteur de cette brochure entreprend une tâche peu agréable : celle de dénoncer un plagiaire devant le public. M. Tardivel démontre que sur les 380 pages dont se compose le livre de M. Lemoine, "*The Chronicles of the St. Lawrence*," il y en a 215 qui sont le bien d'autrui emprunté ou volé. Passe encore de faire un livre au moyen de citations ;

cela n'est pas défendu, et ne prouve après tout que l'utilité des ciseaux ; mais il n'est jamais permis à un auteur de reproduire les œuvres des autres écrivains, sans leur en donner crédit. Un pareil procédé ne saurait être qualifié trop rigoureusement, et la sévérité avec laquelle M. Tardivel traite l'auteur des "*Chronicles*" est parfaitement motivée. Il importe de réagir contre l'admiration par trop facile avec laquelle on accueille souvent les nouvelles productions littéraires. Et dans le cas présent il fallait rendre justice aux écrivains qui ont souffert des plagiat de M. Lemoine. Celui-ci s'est *inspiré* principalement du livre de M. Pye, "*Canadian Scenery*," des ouvrages de l'abbé Ferland, de M. Faucher de Saint Maurice et de l'abbé Casgrain.

Dans la seconde partie de son opuscule M. Tardivel discute le mérite de M. Lemoine comme écrivain, et il trouve que sa réputation a été grandement surfaite. La critique qu'il fait du style de M. Lemoine et des fautes qu'il commet dans les deux langues, française et anglaise, nous paraît fort juste, mais ces reproches sont peut-être exprimés avec trop de véhémence.

LES PIÈCES DU PROCÈS DE GALILÉE, par M. HENRI DE L'ÉPINOIS.
1 vol. grand in-8°, 142 pages. Paris, Palmé, 1877.

LA BIBLE, et les découvertes modernes et en Egypte et en Assyrie, par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations d'après les monuments. 2 vols. in-12 de 396 et 475 pages. Paris, Berche et Tralin, 1877. Prix : 6 fr.

L'auteur réunit en volumes un certain nombre d'articles publiés dans la *Revue des questions historiques* et constatant l'accord qui règne entre les livres saints et les découvertes modernes en Egypte et en Assyrie. Mgr l'évêque de Rodez, bon juge en pareille matière, affirme que ce livre est "une des plus imposantes publications que la France ait produites dans notre siècle sur les livres saints et sur les fondements historiques de la Révélation, un véritable arsenal où la Foi trouve des armes pour défendre le livre qui vient de Dieu."

COURS PUBLICS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE, 1877.—LA CRITIQUE IDÉALE ET CATHOLIQUE, par M. AUGUSTE CHARAUX, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lille. Paris, rue des Saints-Pères, 30.

Nous accusons réception de l'almanach agricole, commercial et historique, et de l'almanach des familles pour 1879, publiés par J. B. Rolland et fils.

JOSEPH DESROSIERS.

TABLE DES MATIÈRES.

JANVIER.

	PAGE
Aux lecteurs, E. Lef. de Bellefeuille.....	3
Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	7
Causerie avec moi-même, * * *.....	18
L'Eglise et l'Etat, R. P. Libérateur, S. J.....	30
Du régime constitutionnel et parlementaire en Angleterre et en France, A. de B.....	38
Concours littéraire, Jos. A. Descarries.....	49
Chronique scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	51
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	59
Chronique du mois, A. de B.....	66
Bibliographie, Joseph Desrosiers.....	74
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	79

FÉVRIER.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	85
Causerie avec moi-même, * * *.....	94
L'Eglise et l'Etat, R. P. Libérateur, S. J.....	104
Du régime constitutionnel et parlementaire en Angleterre et en France, A. de B.....	112
Pie IX, Joseph Desrosiers.....	119
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	124
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	129
Chronique du mois, A. de B.....	135
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	143
Projet de réunion des anciens élèves du collège Joliette.....	150
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	151

MARS.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	165
L'attrait du bon livre, Alphonse Leclaire.....	178
Causerie avec moi-même, * * *.....	189
Oraison funèbre de Pie IX, Mgr Raymond.....	200
Léon XIII, A. de B.....	217
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	221
Chronique, A. de B.....	228
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	234
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	237

AVRIL.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	245
Causerie avec moi-même, * * *	254
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	265
Pie IX et la Révolution, A. de B.....	272
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	290
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	300
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	306
Chronique, A. de B.....	313
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	322

MAI.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	325
Causerie avec moi-même, * * *	336
De retour à Québec, Ernest Gagnon.....	350
La charité par excellence, Ls. G. Gladu, O. M. L.....	361
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	365
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	374
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	379
L'Encyclique, A. de B.....	385
Chronique, A. de B.....	387
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	397
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	402

JUIN.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	405
A propos d'un nouveau livre, J. O. Fontaine.....	416
Le capitaine Dominique Ducharme, Pantaléon Hudon.....	420
Maladies contagieuses, G. O. Beaudry, M. D.....	431
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	438
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	444
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	459
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	464
Chronique, A. de B.....	471
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	480

JUILLET.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	485
Maladies contagieuses, G. O. Beaudry, M. D.....	496
Fruits de l'éducation laïque, Hon. Z. Montgomery, int. et trad. par A. de B.....	503
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	510
Le pays des fourrures, Jules Verne.....	518
Le Capitaine Dominique Ducharme, Pantaléon Hudon.....	531
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	545
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	551
Chronique, A. de B.....	557
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	563

AOÛT.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	565
Maladies contagieuses, G. O. Beaudry, M. D.....	576
Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique, Joseph Desrosiers.....	583

Le pays des fourrures, Jules Verne.....	600
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	620
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	627
Chronique, A. de B.....	634
Bibliographie, Joseph Desrosiers.....	644

SEPTEMBRE.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	645
Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique, Joseph Desrosiers.....	656
Joinville, P. Ha.....	671
Histoire ou légende, Pantaléon Hudon.....	685
Le mariage de Philippe de Champagne, J. O. Lavergne.....	690
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	698
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	704
Chronique, A. de B.....	710
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	720

OCTOBRE.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	725
Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique, Joseph Desrosiers.....	737
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	749
La neige, A. Rocoffort.....	759
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	787
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	794
Chronique, A. de B.....	800

NOVEMBRE.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	805
Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique, Joseph Desrosiers.....	818
Pise, souvenir de voyage, Alphonse Leclair.....	830
Nommé préfet, Mme M. F. Testas.....	847
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	858
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	872
Chronique, A. de B.....	878
Revue bibliographique, M. J. Marsile.....	882

DÉCEMBRE.

Aux abonnés et au public.....	885
L'Eglise et l'Etat, R. P. Liberatore, S. J.....	891
Pierre Olivaint, S. J., Joseph Desrosiers.....	901
Le mariage en poste, Paul Perret.....	906
Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	922
Sir Williams Phipps, Pabbé N. Caron.....	933
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle, M. D.....	937
Chronique parisienne, Th. Barbot.....	943
Chronique, A. de B.....	950
Le corps de saint François-Xavier, A. de B.....	957
Une lettre de Mgr le comte de Chambord.....	958
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers.....	959